

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

Journal du 10
au 16 avril 2009

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

N° 6261 - 58^{ème} année

INTERVIEW

JEAN CASILI

POUR LA CANTONALE PARTIELLE D'AJACCIO VI

“La volonté doit être la clé de l'action quotidienne”



Mercredi 22 avril / 20h30
Scott HAMILTON
Tinta AZUL (1ère partie)
Jeudi 23 avril / 20h30
Pat MARTINO
Suzanne ALT (1ère partie)
Vendredi 24 avril / 20h30
Jimmy MOLLIERE
Alain BRUNET-Jean-Jacques TAÏb :
Gainsbourg confidentiel
Samedi 25 avril / 20h30
Mélanie DAHAN
ELEONORA (1ère partie)

RENDEZ-VOUS

Le Festival Jazz Equinoxe fête ses 10 ans du 23 au 25 avril 2009, à Bastia



LITTÉRATURE

Le premier "polar" signé Costantini s'est distingué au Festival de Beaune



NOUVEAU
RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB
www.corse-information.info

“LA NOTE NOIRE”

Costantini en flag de succès au festival de Beaune

“Costantini” : l’affirmation toute latine, sinon corse, d’un auteur. Avec ces quelques lettres, l’enquête débute. La nôtre. Bienveillante. Sans plus. Dans le domaine du policier, on est habitué à des noms ronflants: James Hadley Chase, par exemple, pour René Brazazon Raymond, écrivain anglais de référence né à Londres le 24 décembre 1906 et décédé le 6 février 1985 à Corsier-sur-Vevey. Mais revenons à notre sujet.

Christophe Bourgeois Costantini est né le 14 juin 1960. Il revendique haut et fort sa **Corse maternelle** et son village de **Ghisoni**. Dans son livre, **La Note Noire**, il rend hommage au roman noir et étale avec bonheur ses références de saxophoniste jazz averti. Personnage de fiction charismatique, le principal protagoniste de ce roman, n’a d’autobiographique que la culture de l’auteur. Voilà qui est indéniable. Comme est troublante de vérité l’approche de la police scientifique détaillée sous la plume d’un vieux routier des labos de la criminelle. Une précision que l’on retrouve dans les ambiances, les villes et les paysages abordés, et qui, au travers de la narration, sert toutes les descriptions, depuis l’épaisseur d’une moquette accueillante de bureau jusqu’au détail groove d’une boîte de jazz. Ce sens de la description côtoie le lyrisme comme lorsqu’est évoquée la grande **New York**, « *cette femme bien en chair dressée sur Lyberty Island, habillée d’une robe de pierre chaste, fruit d’un sculpteur français touché par la grâce. NY est une vamp, une star caractérielle qui vous fouette le sang... Une perverse dont le talent est celui de l’instantané, où le pire côtoie le sublime, le paria l’homme de Wall Street. Big Apple ne tirait pas son origine de là, mais d’une légende née dans les clubs de jazz où des fonds de bourbons m’attendent : les musiciens de passage étaient tellement intimidés qu’ils avaient dans la gorge une «grosse pomme» qui les empêchaient de souffler avec plénitude.* » **New York** qui n’est qu’une escale pour cet ouvrage *recorded in Paris, Ghisoni, Marrakech, Copenhague from march 2007 till january 2009.*



MAILLAGE ET VOYAGE

L’intrigue est menée au pas de course, avec, comme on l’a dit, le souci du détail et un gros travail de renseignement en amont sur les pratiques de police, sur la psychologie des cas d’espèce et celle de ceux qui y échappent. **Thiel, Traoré, Thélonious, Payne, Deborah** et même **Dominici...** : des noms qui claquent «*polar*» et qui nous font voyager pour résoudre une histoire qui porte l’enquêteur où l’on veut qu’il aille, à travers le dédale des islamistes et de la voyoucratie, entre le rationnel et l’irrationnel, toujours calés par des portraits cuisants de véracité.

De **Nice** à **Los Angeles** et **San Francisco**, toujours avec la même verve policière, sans gouaille, avec un parfait équilibre entre le tu et le toi, l’auteur fait un petit clin d’œil à la famille, au lieu de vie, au bureau, aux collègues, à la vie vraie et la vie de flic.

Costantini, cet émule d’**Edgar Poe**, écrivain américain, inventeur du roman policier, est fasciné par sa **Corse**. **Corse** qui sera bientôt au cœur d’un autre ouvrage en gestation **chez Roger Maurizi ou Marinette**. Ou encore **chez Dominique Ferarri**, ou ailleurs ...

UN ROMAN SANS FAUSSES NOTES

Le roman policier «*La Note noire*» de **Costantini** aux éditions du **Masque** a été primé voilà quelques jours au **Festival du Film Policier à Beaune**, qui attribue le **Prix du Premier Roman Policier**, destiné à révéler un nouvel auteur dans ce domaine. Cette année, le jury était composé de **Hélène Bihéry, Thomas Chabrol, Sylvie Granotier, Claire Kheitmi** et **Éric Kristy**, sous la présidence de **Jean-Christophe Grangé**.

AUTRES CARTOUCHES

Après une enfance africaine qui a forgé en lui des rêves d’évasion, **Christophe Bourgeois Costantini** co-développe l’agence **Athem** spécialisée dans la communication grand format, dont il est un associé actif. La capitale parisienne est parée de quelques unes des créations de celle-ci, absolument remarquables et remarquées !

Côté vie privée, **Christophe Bourgeois Costantini** est marié à une chanteuse lyrique, père de quatre enfants (les héros de sa vie), passionné de littérature noire américaine, saxophoniste de jazz et cuisinier à ses heures perdues. Et puis la **Corse, Ghisoni, les pozzi, le Monte Renosu** forment une succession d’images qui contribuent à enrichir son univers, en perpétuel mouvement. Du rythme. De l’ampleur. Une note noire... sur papier recyclable. Total respect.



A U S O M M A I R E

4 **Rendez-vous :** le festival Jazz Equinoxe fête ses 10 ans à Bastia, du 22 au 25 avril



5 **Actu régionale**
Présentation à Oletta, par l'Exécutif de Corse, du PADDUC nouvelle version apportant 200 modifications à la première mouture mais n'en changeant pas la philosophie

6 **Interview :** Jean Casili pour la cantonale partielle d'Ajaccio VI

8 **D'un mercredi à l'autre**

De la manifestation du 4 avril à Bastia et de ses débordements, aux suites données à l'affaire Alain Orsoni, l'actualité insulaire de la semaine en bref



10 **Paesi di Corsica :** pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages

11 **A Vita di l'associi :** zoom avant sur le club d'aînés ruraux de Sant'Appianu



Entre nous

Par Pierre Bartoli

L'Italie vit un nouveau drame avec le tremblement de terre dans la région des Abruzzes. Des villes détruites, plus de trois cents morts, des milliers de sans-abris en quelques secondes ! Voilà qui rappelle à l'humanité, la force de la nature, souvent indomptable, et la fragilité de l'homme ! En attendant, nos pensées vont vers toutes ces familles atteintes dans leur chair, leur cœur et leurs biens. Et que la solidarité joue à fond à leur égard, maigre consolation pour tant de drames et de douleurs !

« **A** VA BASTA ! ». Tel est le cri de la Corse profonde devant le spectacle donné, à Bastia, le samedi 4 avril 2009, par une bande de casseurs, télécommandés de « longue-main » et préparés à ce qu'il est convenu d'appeler à une véritable guérilla urbaine avec des projectiles qui n'étaient pas que des pierres et une stratégie d'attaques ciblées ! Il n'est pas tolérable, en démocratie, que le droit de manifester se transforme en occasions répétées pour les casseurs d'exercer leurs appétits aux conséquences humaines et économiques dramatiques. Il n'est pas tolérable que bâtiments publics ou privés soient mis à sac pillés ou brûlés, comme le fut le symbole de la ville de Bastia, l'ancienne Mairie, place du Marché ! Que dire des « tagages » aussi stupides que révélateurs de l'état d'esprit de leurs auteurs ? Aucune cause ne justifie de tels agissements. La Corse y perd ses repères avec son âme.

Pâques et la Semaine Sainte se passent dans l'indifférence tant la religion laïque a fini par imposer ses règles avec des vacances scolaires qui font fi de ces temps où la France rythmait son calendrier avec les fêtes religieuses. Mais l'Eglise Laïque, il est vrai, de tout cela n'en conserve pas moins, les jours fériés comme le Lundi de Pâques, voire celui de la Pentecôte ou ceux de l'Ascension, du 15 août, de la Toussaint et de la Noël ! « Paris vaux bien une messe », aurait dit Henri IV. Alors, l'Eglise laïque peut même justifier cet attachement sélectif à la tradition ! Pour autant, Pâques conserve en Corse son pouvoir d'attraction, dépassant le folklore qui accompagne certaines célébrations religieuses.

La Semaine Pascale sensibilise toujours la population à partir de l'essentiel : la mort de Jésus et sa Résurrection ! Un message toujours nouveau pour le chrétien et qui interpelle tous les hommes en recherche de réponses à la lancinante question « Qui suis-je ? », et son corollaire « et Pourquoi ? ».

DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex
Tel : 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38
e-mail : redaction@informateurcorse.com
Site web : www.corse-information.info
Service Annonces Légales : 04 95 32 89 92
e-mail : al@informateurcorse.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98
FONDATEUR : Louis Rioni +
SECRÉTAIRE HONORAIRE : Angèle Venturini

RÉDACTION : 04 95 32 89 90
COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET
ABONNEMENTS : 04 95 32 04 40

Commission paritaire : n° 0309 | 88773

IMPRESSION : AZ Diffusion - Lot Freymouth -
Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957)
Prix HT de la ligne d'annonce légale :
Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT
(calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)

A M É D I T E R



« Si nous n'avions point de défauts, nous ne prendrions point tant de plaisir à en remarquer chez les autres. »

La Rochefoucauld

ANNONCES LÉGALES

Créations, constitutions, modifications, appels d'offres, ventes aux enchères, toute l'actualité économique de la Corse.

JAZZ EQUINOXE

Souffle ses dix bougies !

En l'espace d'une décennie, Jazz Equinoxe est devenu un rendez-vous incontournable pour tous les amoureux de la musique de Django Reinhardt. Pour cet anniversaire, le festival Jazz Equinoxe continue dans la voie tracée depuis 2000 en proposant au public local des artistes de jazz et de blues de qualité.

Un festival de jazz au printemps ? en 2000, l'idée faisait plutôt sourire : en Corse, la saison des festivals, c'est plutôt l'été ; et en plus, contrairement à d'autres musiques, le jazz n'est pas très médiatisé ! Et pourtant, dix ans plus tard, force est de constater que le **Festival Jazz Equinoxe** est une belle réussite et qu'il est devenu l'un des moments phares de la vie bastiaise. Malgré quelques difficultés récurrentes (cf. encadré), **Michel Maestracci** dresse un bilan positif de cette décennie écoulée : «*en dix ans, nous avons accueilli quelques uns des plus grands noms du Jazz. Et notre objectif n'a pas changé : nous faire plaisir en faisant plaisir au public. Même si ce n'est pas toujours facile*». Cette année 2009 est une année de fête et la programmation est à la hauteur de l'événement : «*Pour son dixième anniversaire, le programme du festival jazz Equinoxe comporte une fois de plus du solide. Des Américains, bien sûr, pour rester fidèle à la tradition de Duke Ellington, Satchmo Bird et Trane mais aussi de nouvelles révélations. Concernant les premiers, on vise, avec Pat Martino ⁽¹⁾, un très grand de la guitare jazz. En effet, ce dernier fait partie des derniers Maîtres de l'instrument au même*

titre que Jim Hall, Kenny Burrell ou George Benson. La touche féminine de ce festival sera apportée par deux découvertes, au talent déjà bien affirmé : Mélanie Dahan et Susanne Alt ». Et pour rester dans l'esprit **Jazz Equinoxe**, **Scott Hamilton** viendra nous faire swinguer «*avec bonhomie*». L'artiste a su rester un jazzman qui n'oublie pas qu'il a forgé son succès en restant lui-même et son concert bastiais devrait être un grand moment de jazz⁽²⁾. Et qui dit Jazz, dit **Nouvelle Orléans**. Pour ses dix ans, le festival a choisi de rendre hommage à la capitale mondiale du jazz en invitant **Jimmy Molière**, guitariste de **Fats Domino** pendant plus de trente ans. Après avoir tout perdu à cause de l'**ouragan Katrina**, l'artiste est aujourd'hui le leader d'un quartet qui commence à faire parler de lui. Sans être un clone du guitariste d'**Indianapolis (Wes Montgomery)**, **Jimmy Molière** développe une musique «*qui vous saisit et prouve que ce qui compte dans le jazz et dans d'autres musiques, ce n'est pas la technique mais le degré d'implication dans les messages que l'on fait passer* ». Une belle rencontre à ne pas manquer...

Enfin, pour compléter la programmation, **Michel Maestracci** et ses complices n'ont

Un beau succès d'estime... et des difficultés financières

Malgré la belle affiche de cette dixième édition, **Michel Maestracci**, le Président du festival, déplore le manque de moyens financiers qui pose toujours de gros problèmes aux structures associatives comme la sienne : «*Nous nous efforçons de toujours proposer des têtes d'affiches et des valeurs montantes pour satisfaire un large public. Malheureusement, il arrive que le public ne réponde pas présent et cela pèse lourdement sur nos finances. De plus, les Collectivités locales ne nous suivent pas forcément et chaque année la question de notre survie se pose avec de plus en plus d'acuité*». Un comble pour le plus ancien festival de jazz de Corse (après celui de **Calvi**) qui a réuni plus d'un millier de personnes en 2008 ! Alors, même si **Michel Maestracci** se qualifie de «*doux rêveur*», il n'hésite pas à mettre en place des procédés inédits pour toujours offrir un festival de qualité : «*Cette année, pour pouvoir accueillir une star telle que Pat Martino, nous avons trouvé un moyen original: nous l'avons invité en partenariat avec deux festival de Jazz du Maghreb (celui de Casablanca au Maroc et celui de Carthage en Tunisie) de manière à faire baisser son cachet* ». Une solution inattendue qui démontre l'opiniâtreté de l'équipe organisatrice et qui laisse espérer un avenir financier plus serein pour **Jazz Equinoxe**...



pas hésité à multiplier les rendez-vous avec «*un hommage à Serge Gainsbourg avec le quintet de d'Alain Brunet-Jean-Jacques Taïb, une soirée latine jazz avec Tinta Azul et Éléonora la régionale de l'étape pour du rythm 'n blues de feu. Michel Sardaby, le parrain de la manifestation, animera une conférence sur "la balade dans le jazz". Sans oublier "le Bastia Blue Band" de Dumé Ferrari qui continuera d'arpenter les rues de Bastia pour faire de la cité un lieu de musique privilégié*». Un sacré programme pour un anniversaire qui s'annonce déjà comme mémorable !

⁽¹⁾Pour son concert bastiais, il sera accompagné de Tony Monaco (org) et Clarence Penn (dm).

⁽²⁾ Il devrait être accompagné de John Pearce (piano), Dave Green (basse), Steve Brown (batterie).

Le programme de la Dixième édition

22 AVRIL : Scott HAMILTON & Tinta Azul
23 AVRIL : Pat MARTINO & Susanne ALT
24 AVRIL : Jimmy MOLIERE & BRUNET/TAÏB "Gainsbourg Confidentiel"
25 AVRIL : Mélanie DAHAN & ELEONORA

Réservations :

CHORUS rue César Campinchi
 2B MUSIQUE Lupino
 ALEXANDRE Boutique Toga.

Contact : jazzequinoxe@yahoo.fr

PADDUC N°2

Un document plus étoffé mais fidèle au précédent

Le 2 avril dernier, l'Exécutif de Corse se déplaçait à Oletta pour y présenter une nouvelle version du PADDUC, constituée sur la base des remarques recueillies lors de la série de consultations menées par la Région et tenant compte des avis formulés par le Conseil des Sites et le CESC. Au coeur de l'exposé, quelques unes des 200 modifications apportées à la première mouture du document, mais pas vraiment de changement de fond.



Dans le PADDUC N°2 il est question d'économie "présentielle" et non plus "résidentielle". Pure option terminologique pour désigner une même réalité ("les apports de touristes, retraités et propriétaires de résidences à l'économie locale"), concède Ange Santini, tout en soulignant que dans ce projet de développement pour la Corse il n'est pas exclu et même prévu d'aller de plus en plus vers une économie de production. Le taux de croissance fixé comme objectif dans le PADDUC n°1 a quant à lui été revu à la baisse tandis que les orientations relatives à l'agriculture ont été clarifiées. Des précisions ont également été apportées concernant les notions d'"espace remarquable", "proche du rivage" ou encore de "hameau nouveau" ayant prêté à controverse. "Notre devoir est de trouver le

juste équilibre entre littoral et arrière-pays, entre espace urbain et monde rural", précise encore Ange Santini. La matière cartographique, elle - si ce n'est l'ajout des trois sites de Taglio-Isolaccio, Talasani et la forêt de Coti-Chiavari - ne change pas. L'erreur (à laquelle ne pourra que réagir l'association U Levante) commise par le cabinet d'étude sur cette même carte, étant corrigée (des espaces ayant été notés remarquables alors qu'il n'auraient pas dû l'être), les mêmes lignes résistent. Le nouveau document, présenté 5 jours après Oletta en Balagne, devrait être soumis au Conseil des Sites ce 20 avril, avant une séance à l'Assemblée de Corse dans la première semaine de mai.

A SAVOIR

Meilleur ouvrier de France

24^{ème} concours

La Chambre des Métiers Régionale vous informe que les inscriptions au 24^{ème} concours du Meilleur

Ouvrier de France sont ouvertes depuis le 1^{er} mars 2009. Pour toutes informations, les Chambres de Métiers départementales sont à votre disposition. En Corse du Sud, la personne ressource est **Mony Raccah**, joignable au **04 95 23 53 00**. Pour la Chambre des Métiers de la Haute-Corse, vous pouvez prendre contact avec **Corinne Gazzini** au **04 95 32 66 44**. A noter : les délégués régionaux sont **Laurent** et **Yvan Allegrini** (**06 20 80 61 14**). D'ores et déjà, vous pouvez consulter le site internet : meilleuouvriersdefrance.org.



LA PAROLE A...

Manifestation et incidents du 4 avril à Bastia

INSEME PER BASTIA RÉAGIT

Dans un communiqué en date du 8 avril 2009, Inseme per Bastia, suite à la manifestation et aux incidents du 4 avril dernier à Bastia, nous prie d'insérer : "Le jeune Xavier Orsini, 14 ans, a été grièvement blessé le 31 mars à Bastia. Nous avons été touchés par ce drame, et choqués par le silence total de la plupart des élus, notamment du Maire de Bastia, suite à ces faits survenus dans notre ville.

Depuis deux décennies, la police et la justice anti-terroristes ont, en Corse et ailleurs, un comportement inacceptable, dénoncé par de nombreux démocrates en France et en Europe, passé sous silence par la classe politique traditionnelle en Corse. L'affaire Colonna incarne jusqu'à la nausée les errements de cette justice d'exception. Nous affirmons qu'il faut mettre un terme à ce système et que ce combat doit devenir celui de tous les démocrates. Notre action s'inscrit clairement dans le champ public et démocratique. Nous ne pouvons donc qu'être accablés lorsque nous voyons des jeunes brûler l'outil de travail de dizaines de familles corses, et exprimer par la violence physique ou verbale un mal-être politique, culturel et social profond. Cette rage politique et sociale ne doit être ni avivée, ni instrumentalisée. Il faut lui apporter des réponses politiques, sociales et éducatives de fond. Les indignations sélectives du Ministre de l'Intérieur, et de Mrs Rocca Serra, Zuccarelli et Alfonsi ne font au contraire que jeter de l'huile sur le feu. Ils s'indignent des jets de pierre ? Que n'ont-ils eu un mot pour s'interroger sur le procès inique de Colonna débouchant sur la prison à vie ? Ils rendent visite aux policiers blessés ? Pourquoi pas à l'adolescent qui a failli perdre la vie ? L'injustice et l'iniquité sont les plus surs ferments de la révolte. Reste enfin la leçon politique de fond : la Corse et son peuple ont tout à perdre au cycle infernal répression/violence. Et tout à gagner à l'ouverture de réelles perspectives politiques. A chacun d'en tirer les conséquences."



SYNDICAP
IMMOBILIER
 Avec mon Syndic,
 La Gestion de ma copro,
 C'est CARRÉ !

FNAIM

33, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA
Tél : (33) 04 95 31 48 08

JEAN CASILI

POUR LA CANTONALE PARTIELLE D'AJACCIO VI



Jean Casili, vous avez été élu, puis réélu en 2008 Conseiller Général. A la suite de l'annulation de votre réélection, vous vous représentez le 19 avril devant vos électeurs : quel est le premier message que vous souhaitez faire passer ?

C'est vrai, les électeurs qui par leur vote, m'ont manifesté leur confiance en mars 2008, doivent se sentir «trompés» par la décision du Tribunal. Peu importe, je ne suis pas de ceux qui contestent une décision de justice, même quand rien ne peut m'être personnellement reproché ! Je demande à nos concitoyens de manifester massivement par leurs suffrages, le 19 avril, et de confirmer leur choix démocratique. En se rassemblant sans ambiguïté autour de mon nom et celui de ma suppléante Nathalie Ruggeri, ce sont eux qui feront justice de cette querelle indigne.

Vous aviez pris des engagements pour les habitants du VI^{ème} canton. Qu'en est-il ?

Le bilan est facile, un an c'est peu, mais j'ai déjà engagé un certain nombre de décisions

Dimanche 19 avril, les électeurs du VI^{ème} Canton d'Ajaccio sont appelés aux urnes pour élire leur Conseiller Général, l'élection de Jean Casili au second tour de mars 2008, avec 58 % des suffrages, ayant été annulée pour des raisons que nos lecteurs connaissent déjà et sur lesquelles nous ne reviendrons plus. C'est avec résolution et confiance que Jean Casili mène campagne, n'ayant jamais rompu le lien essentiel de proximité et de solidarité qu'il entretient avec la population de ce canton où il agit quotidiennement. Il répond à nos questions.

qui sont tangibles : l'ouverture de l'Espace Rencontre et Service de proximité du Conseil Général (rue François Piétri), qui permet de faciliter la constitution des dossiers administratifs pour l'aide sociale à l'enfance, les personnes âgées, le fond de solidarité logement; le réaménagement complet (qui sera terminé avant l'été) de la

Route du Vazzio; l'arrêt définitif du projet de mise en balles des ordures ménagères au Vazzio, avec l'action déterminante du Collectif et de l'Association du Vazzio. Dans le domaine du logement social, tout spécialement, je peux évoquer : la mise en construction de 300 logements sur la Rocade (Office de l'Habitat en collaboration avec Erilia – démarrage des travaux fin avril 2009); la réhabilitation lancée des Résidences Saint-Jean, Pietralba 2 et Saint-Paul Ageco; l'amélioration du cadre de vie des locataires, par la rénovation des espaces extérieurs de tout le parc; la politique de loyers modérés et les moins chers du marché, en concertation avec les représentants des locataires et le Conseil d'administration de l'Office.

Je pourrais citer également des promesses qui sont d'actualité mais que l'interruption pour ces nouvelles élections remet en attente. Je veux parler de l'installation d'un parc de production photovoltaïque sur les toits des résidences de l'Office; la recette ainsi générée sera redistribuée en déduction des charges locatives.

S'agissant spécifiquement des jeunes et adolescents du canton, un programme d'ac-

tion prévoyant notamment la préparation physique et la sensibilisation à l'environnement, la découverte de l'intérieur de l'île et de notre littoral, la rencontre avec des bergers et des pêcheurs. La formation aux métiers de l'environnement (forestiers sapeurs, brigade verte...).

On peut y ajouter la participation du département et les aides substantielles au financement des bassins de rétention d'eau (les cannes, Madonuccia, Vazzio).

Quel regard portez-vous sur ce canton aux portes d'Ajaccio ?

Un regard d'affection pour ses habitants et d'attention constante à leurs préoccupations et aux soucis qu'ils expriment. Avec 20000 habitants, notre canton est à sa manière une ville dans la Ville d'Ajaccio, il faut donc être modeste et déterminé.

Modeste, parce que les problèmes s'enchevêtrent et ne peuvent être résolus que par des actions concertées et collaboratives de la part des diverses parties prenantes à la décision (Ville, Conseil Général, Collectivité Territoriale de Corse, Etat...).

Déterminé, parce que derrière les difficultés il y a les femmes et les hommes de nos quartiers, et ils méritent que les bonnes solutions soient trouvées.

Votre conclusion politique ?

Homme de terrain, je ne suis pas de ceux qui baissent les bras devant les difficultés et parfois les lourdeurs administratives. Par ces temps de crise rien n'est facile, mais la volonté doit être la clé de l'action quotidienne. Homme de dialogue et de concertation, je me retrouve totalement dans les idées et

“AVEC 20 000 HABITANTS,
NOTRE CANTON EST À SA
MANIÈRE UNE VILLE DANS LA
VILLE D’AJACCIO. IL FAUT
DONC ÊTRE MODESTE ET
DÉTERMINÉ.”

le projet de Jean-Louis Borloo. Toutefois, cette élection je l’envisage comme la rencontre de l’homme que je suis avec les citoyens ; j’ai confiance dans leur choix et ils savent que je ne me renierai pas.

Les autres candidats

Se présentent également à cette élection cantonale partielle, **François Filoni** (Ajaccio Energie), le socialiste **Ange Pantaloni** et la conseillère territoriale nationaliste **Véronique Faggianelli-Sciaretti**. A noter : lors des élections de mars 2008, le canton d’Ajaccio VI, qui est le plus important de Corse du Sud, détint le record de France pour le nombre de candidats (ils étaient alors 11).



Aux côtés de Jean Casili, sa suppléante,
Nathalie Ruggeri

VÉHICULES UTILITAIRES RENAULT UN MILLION D’UTILISATEURS ÇA DONNE CONFIANCE⁽¹⁾



Renault Trafic
Générique 2.0 dCi 90

13 700 €⁽²⁾ HT

SOUS CONDITION DE REPRISE

-1 000 €⁽³⁾ si votre
véhicule a + de 10 ans

www.entreprises.renault.fr

RENAULT N° 1 DES VENTES AUX ENTREPRISES : EN 2008, 1 UTILITAIRE SUR 3 VENDU EN FRANCE EST UN RENAULT⁽⁴⁾

(1) Parc roulant Renault VU : source AAA. (2) Prix conseillé pour un Trafic Générique L1H1 1 000 kg 2.0 dCi 90 à 13 700 € HT incluant la remise Renault de 4 500 € HT et la prime à la casse Renault de 1 000 € HT sous condition de la reprise d’un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse par rapport au tarif n° 2177 au 05/01/2009 de 19 200 € HT. Offre non cumulable, réservée aux artisans, commerçants et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocole), valable jusqu’au 30/04/2009 dans le réseau Renault participant. (3) Dans la limite de la mesure gouvernementale annoncée le 04/12/08, pour l’achat d’un véhicule utilitaire neuf et la reprise d’un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. (4) 33,4 % de part de marché des ventes aux artisans, commerçants et sociétés du 01/01 au 31/12/2008. Source AAA.



DORIA AUTOMOBILES S.A.S

Av de la libération - Lupino - 20600 BASTIA Tél : 04 95 30 13 00

Casatorra RN 193 - 20620 BIGUGLIA Tél : 04 95 58 95 10

www.doria-auto.fr

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 1^{ER} AVRIL

Vaste coup de filet dans le cadre de l'affaire Orsoni

Une vingtaine de personnes (pour la plupart proches d'Ange-Marie Michelosi, assassiné le 9 juillet 2008 à Grosseto-Prugna) sont interpellées et placées en garde à vue en Corse et sur le continent dans le cadre de la tentative de guet-apens organisé en 2008 contre Alain Orsoni, le Président de l'ACA. Plus de la moitié recouvrera rapidement la liberté. 5 mises en examen seront prononcées dont celle de Marie-Jeanne Bozzi, ex-maire de Grosseto-Prugna-Porticcio (l'époux de celle-ci, Antoine Bozzi étant condamné le lendemain - en comparution immédiate - à 6 mois de prison ferme, pour détention d'armes). Les armes découvertes lors des perquisitions et plusieurs éléments pourraient offrir un début d'explication à la série d'assassinats commis ces derniers mois dans le milieu du banditisme insulaire.



Panique à l'Ecole Nationale de Musique de Bastia

Un certain nombre d'adultes et d'enfants présents dans les locaux se plaignant de maux de tête, et une enseignante ayant été victime d'un malaise, l'ENMD de Bastia est évacuée et rapidement occupée par les services de sécurité et autorités sanitaires. D'emblée, les pouvoirs publics écartent tout lien avec la mystérieuse épidémie survenue au Théâtre de Bastia quelques jours auparavant, de même que toute intoxication au monoxyde de carbone. Origine supposée des malaises : des moisissures envahissant les murs de l'établissement, champignons sur lesquels la DDASS effectuera des prélèvements. Les locaux resteront fermés jusqu'à l'annonce des résultats.

Après le procès Colonna

Des collégiens et lycéens, encadrés notamment par des adultes de l'Associu di I parenti corsi, continuent de manifester à Ajaccio et Bastia. De son côté, Corsica Libera appelle les jeunes insulaires au calme, pour la manifestation prévue le samedi suivant à Bastia, tandis que la Ligue des Droits de l'homme fait savoir que l'heure n'est pas à la multiplication des manifestations et qu'elle n'a, quant à elle, pas demandé la constitution d'une commission spéciale "procès Colonna" à l'Assemblée Nationale. Parallèlement, sur les ondes de France Info, on entend le 1^{er} Président de la Cour d'Appel de Paris, Jean-Claude Magendie, confirmer que la "mutation" de Didier Wacogne qui, après 8 ans dans ces fonctions, n'assurera plus la présidence de la Cour d'Appel à compter de septembre prochain, n'est pas une sanction ou un désaveu mais répond à une exigence de renouvellement et au "fonctionnement normal de l'institution".

JEUDI 2 AVRIL

Ouverture du Festival de BD à Bastia

70% d'auteurs encore jamais accueillis à Bastia et 4000 sociétaires sont attendus au Centre Culturel Una Volta pour une 16^{ème} édition réunissant 13 expositions originales, jusque dans l'escalier Vezzani où s'affichent de magnifiques fresques murales.

L'hôpital d'Ajaccio en difficultés

A l'instar de la CGT quelques jours auparavant, la CFDT monte au créneau, dénonçant, au cours d'une AG organisée dans le hall de l'établissement, des conditions de travail désastreuses. Une réunion improvisée avec la Direction aura finalement ouvert au moins deux possibilités : celle d'embauches et celle d'une réactivation des commissions paritaires pour l'avancement des agents.



VENDREDI 3 AVRIL

APPEL AU CALME

Le père du jeune Xavier Orsoni, blessé grièvement lors d'un affrontement avec les forces de l'ordre le lundi précédent, lance un appel au calme ainsi qu'à la mobilisation des adultes pour la manifestation devant se tenir le lendemain dans les rues de Bastia. Il confirme avoir déposé plainte pour tentative d'homicide sur la personne de son fils et pour non assistance à personne en danger.

Le CREPS

à nouveau à la une

Après la fermeture officielle du CREPS entérinée le 31 mars par le Comité Technique Paritaire Ministériel, le devenir du personnel et des élèves est plus que jamais d'actualité. Aucun délai n'aura été obtenu, la structure devant fermer ses portes en septembre prochain après que le 1^{er} Ministre a signé le décret prévu à cet effet. Gérard Houiller, directeur national technique de la Fédération Française de Football, en déplacement dans l'île le lendemain, apportera officiellement son soutien au Creps de Corse, jugeant la conservation de la structure comme une nécessité.

Info ++

L'AMBASSADEUR DE MALAISIE SUR LES PAS DE NAPOLÉON

Jeudi 2 avril : avant de rencontrer Daniel Charavin, directeur de l'Agence de Tourisme de la Corse, Dato's Thanarajasingam, en visite pour quelques jours en Corse, est reçu dans les salons napoléoniens par le député-maire Simon Renucci.



MANIFESTATION ET VIOLENCES À BASTIA

SAMEDI 4 AVRIL

Victoire de Jérôme Polverini face à U Levante

On apprend que le 4 décembre dernier, l'association **U Levante** a été déboutée face à **Jérôme Polverini** sur les terrains familiaux duquel elle considérait que devait passer le sentier littoral, les juges du **Tribunal Administratif** s'étant basés sur une jurisprudence du **Conseil d'Etat**. L'association écologiste fera appel de cette décision.

Alain Mosconi aux Européennes

À l'**Hôtel Posta Vecchia**, à Bastia, le syndicaliste présente sa candidature aux élections européennes sur la liste **NPA** d'**Olivier Besancenot**, parti représenté en Corse par **A Manca Naziunale**. Il annonce qu'il lancera sa campagne le mercredi suivant, par un rassemblement à **Canari**, à compter de 19h.

DIMANCHE 5 AVRIL

Michèle Alliot-Marie à Bastia

Le **Ministre de l'Intérieur** se rend à Bastia pour constater les dégâts et rendre visite aux policiers blessés. Stigmatisant l'œuvre de "jeunes poussés par des adultes lâches qui les ont mis en avant et dirigés dans leurs actions", elle déclare avoir donné "des instructions pour que des interpellations se fassent qui seront suivies de condamnations". De son côté, le procureur général près la cours d'appel de Bastia, **Paul Michel**, confirme que deux enquêtes concernant les violences volontaires sur les forces de l'ordre ont été ouvertes et que l'enquête relative à la blessure du jeune **Xavier Orsini** suit son cours, l'appel à témoin n'ayant rien donné.



LUNDI 6 AVRIL

Pêcheurs en colère

Le **Comité régional des pêches** bloque les ports d'**Ajaccio** et **Bastia**, exprimant sa colère face à un projet européen de réforme de la pêche artisanale.

À l'appel de **Corsica Libera** et d'autres groupes dont **I verdi Corsi**, le **STC**, l'**associu di i liceani Corsi** et les **syndicats étudiants**, une manifestation pour dire "non à la répression" (et encadrer les jeunes afin d'éviter tout débordement) se tient à Bastia qui réunit des milliers de personnes. Au terme de cette manifestation (à l'égard de laquelle **A Chjama Naziunale** avait émis des réserves sans pour autant décider d'en être absente), les rues de la ville vont devenir, durant plus de 3h, le théâtre d'affrontements entre quelque 400 manifestants et les forces de l'ordre, les premiers s'attaquant par ailleurs à certains établissements : **Crédit Municipal**, **Crédit Agricole**, **BNP**, **Société Générale**, **Banque de France**, annexe de la mairie, bureau des affaires maritimes... Bilan : au moins 5 manifestants touchés, 70 policiers blessés dont 8 hospitalisés d'urgence, 3 pour des blessures graves. **Gilles Leclair**, coordinateur des services de sécurité en Corse parlera "de la plus violente manifestation que nous ayons connue au cours des 5 dernières années", ajoutant : "Les casseurs ont employé des objets qui étaient faits pour tuer". La municipalité de Bastia, de son côté, portera plainte. A noter : des tags insultants auront été inscrits sur les murs de la ville, tags venant étrangement côtoyer les illustrations du festival de BD.

MARDI 7 AVRIL

Mise au point des services de sécurité

Les services de sécurité et la préfecture d'**Ajaccio** entendent mettre fin à la polémique soulevée dans le cadre des dernières manifestations au cours desquelles un jeune adolescent de 14 ans, **Xavier Orsini**, a été grièvement blessé. Par voie de presse, ils rappellent que si les tirs tendus de grenades lacrymogènes sont interdits, ceux de **Bliniz** sont règlementairement autorisés.

Assises de Corse du Sud

Antoine Tola est condamné à 12 ans de réclusion criminelle pour le meurtre de son beau-frère, **Patrick Rocca** (55ans), meurtre commis le 29 janvier 2007 à **Bastelica**.

SAN GAVINU DI CARBINI : Enquête publique

La municipalité de **San Gavinu di Carbinu** informe les habitants du village du lancement de l'enquête publique relative au zonage d'assainissement de la commune qui sera mis en place du 20 avril au 25 mai. C'est monsieur **Dominique Castola**, commissaire enquêteur, qui recevra les observations des administrés à la mairie principale ainsi qu'à la mairie annexe d'**Arraggio** aux heures et dates qui seront affichées au secrétariat. Le public pourra durant cette période adresser ses observations par écrit à la cellule enquêtrice.



MOLTIFAO : Gym in paese

Un atelier équilibre, mis en place par la **Mutualité Française** et la **FFEPGV**, ouvre ses portes à **Moltifao**. Ces cours sont gratuits et se composent de 12 séances réservées aux plus de 60 ans. La recherche de l'équilibre dans les gestes du quotidien sera abordée par un professeur diplômé. Par ailleurs, les cours de gymnastique volontaire se déroulent tous les lundis et jeudis de 17 heures à 18 heures. Pour plus de renseignements, téléphonez au : **04 95 47 85 33**, au **04 95 47 81 31** ou au **04 95 47 84 54**.



FRANCARDO : Concours du meilleur ouvrier de France

La chambre des métiers régionale vous informe que les inscriptions au 24e concours du meilleur ouvrier de France sont ouvertes. Les arts du feu y auront bien évidemment leur place. Les ouvriers de toute la Corse peuvent, pour obtenir des renseignements concernant les conditions d'enregistrement, contacter les chambres de métiers de Haute-Corse (Corinne Gazini au **04 95 32 66 44**) et de Corse-du-Sud (Mony Raccah au **05 95 23 53 00**). Un site Internet est également à votre disposition à l'adresse suivante : www.meilleursouvriersdefrance.org.



CARGÈSE : Appel au civisme

En raison d'un grand nombre de dépôts sauvages autour des conteneurs, la municipalité de **Cargèse** tient à vous rappeler que sauf cas exceptionnel l'enlèvement des encombrants se fera uniquement les mercredis. Pour ce faire une simple inscription au secrétariat de la mairie (**04 95 26 41 01**) vous permettra d'informer les agents de la voirie de votre dépôt qui sera ainsi pris en charge le jour convenu. Pour ce qui concerne les cartons, il vous est demandé de les couper ou de les plier pour en diminuer le volume, et de les déposer à côté des conteneurs. Ils seront collectés quotidiennement.



CHIATRA-DI-VERDE : Assemblée générale de la société de chasse

L'assemblée générale annuelle de la société de chasse **I Pozzi** se déroulera le samedi 18 avril à partir de 16 heures à la **cabane des chasseurs**. On y présentera le compte rendu moral et financier de l'association pour la saison écoulée et on préparera la saison 2009-2010. Le tirage de la tombola sera également effectué au cours de l'assemblée après les questions des adhérents. La présence de tous les chasseurs et de tous les propriétaires est souhaitée.



LECCI : Contrôle du débroussaillage par l'OEC

Le maire de **Lecci** informe ses administrés qu'à partir de début avril, des visites de contrôle sur les parcelles seront effectuées par les amateurs de l'**Office de l'Environnement de la Corse**. Ceux-ci se déplaceront sur les parcelles non bâties situées en zone urbanisable de la commune, ainsi que sur les habitations dont les travaux de débroussaillage prescrits n'avaient pas été réalisés en totalité.



LUMIO : Enquête sur l'emploi

Jusqu'au 15 juillet 2009, **I'INSEE** organise dans le village de **Lumio** une enquête sur l'emploi. Il s'agira de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou à la retraite, et d'établir sous le sceau de l'anonymat de nouvelles statistiques sur les **villages de Corse**. Les ménages sollicités seront avertis par courrier du passage d'un enquêteur.



LOPIGNA : Restauration de l'église

L'**Association Saint Thomas**, dont le but est la préservation et la restauration de l'église du village et de son clocher, lance un appel aux généreux donateurs de toute la **Corse** en vue d'effectuer des travaux de réfection. Les dons sont à faire parvenir par chèque à : **Association Saint Thomas**, 20 139 Lopigna.



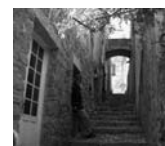
POGGIALE DE FIGARI : Sortie à Prumitei

La dynamique association **I Pughjalesi** organise le dimanche 17 mai une journée au **centre des Arts du feu à Prumitei**. Au programme seront inscrits une visite guidée du site et un repas. Les membres de l'association souhaitant y prendre part doivent dès maintenant s'inscrire auprès de **Florence** au **06 81 40 14 53**.



SAN ANTONIO : Sortie en compagnie d'I Curroloni

Le dimanche 19 avril, l'association **I Curroloni** organise une sortie dans le village de **San Antonio** avec la visite du **parc de Saleccia**. Les personnes souhaitant participer à cette journée sont priées de s'inscrire en téléphonant au **04 95 73 03 93** ou au **04 95 73 18 13**.



BASTELICA : Station du Val d'Ese

La municipalité vous informe de la fermeture saisonnière de la station de ski du **Val d'Ese**. La réouverture est prévue en fin d'année ou au début de l'année prochaine à une date qui sera définie en fonction de l'enneigement du site.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

CLUB D'AÎNÉS RURAUX DE SANT'APPIANU

20 ANS ET PAS UNE RIDE !

Tables délicatement décorées, parfum de mijoté, mines réjouies pour un happy birthday que les organisateurs ont voulu unique. 20 ans ! Voilà qui signale une journée particulièrement rare. D'autant que cet anniversaire symbolise vingt années d'engagement, d'action, d'entraide et d'initiatives envers les autres. Le décor est planté dans la salle du chalet communal de San Giulianu. Les acteurs sont ceux qui animent depuis deux décennies le club d'aînés ruraux du Sant'Appianu. Les voilà réunis pour cet anniversaire dont ils peuvent et doivent être fiers.

Parmi eux, **Pierre Prosperi** qui a assuré la présidence du club durant 18 ans, avant de passer le flambeau à **Michel Lecointe**, actuel leader du **Sant'Appianu**. Son discours, imprégné de l'émotion du moment, a évoqué en quelques lignes l'engagement de ce club bâti sur les notions de partage et de respect : «*Je ne veux pas laisser passer cette occasion sans exprimer un souvenir reconnaissant à tous les adhérents qui ont contribué à l'essor du club depuis sa création. Fidèle à ses engagements de principe, et en accord avec le regretté Claude Olivesi, notre club a consacré une partie importante de ses efforts à améliorer les relations européennes et métropolitaines. A cet égard, une de ses principales actions a été l'établissement des relations qui ont débouché sur un jumelage avec le club voisin de Cagliari. Notre objectif doit être de continuer à la réussite de cette union. La qualité et la pérennité de ce projet dépendront du soin et de l'attachement que nous mettrons à parcourir les prochaines étapes.*».

Eternel jeune homme, celui qui a présidé si longtemps le club **Sant'Appianu**, n'a pas manqué de se projeter dans l'avenir et de faire la démonstration de son enthousiasme, intact : «*Cet anniversaire nous l'avons voulu proche de ce que nous sommes, ouvert sur la modernité, tout en étant joyeux et intelligent. Nous pouvons être fiers de ce que notre club a accompli depuis 20 ans. Il est important de s'en souvenir car pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où l'on vient. Cette phrase n'est-elle pas lourde de sens à une époque de remise en cause des valeurs essentielles qui échappent à tous calculs ? La solidarité et la famille.*». Et de poursuivre : «*La vie associative du XXI^e siècle sera, je l'espère, plus humaniste. Il nous faudra intégrer dans nos quotidiens ces valeurs qui se dissolvent brutalement et qui pourtant demeurent indispensables : conscience, harmonie, engagement, humilité et responsabilité.*».

Avec ce message, **Pierre Prosperi** passait de manière très officielle le relais à son successeur, **Michel Lecointe**. Ce dernier a hérité de



la mission sociale qui anime les aînés ruraux. Ceux de **San Giulianu** et du club **Sant'Appianu** comme ceux de la **Corse** toute entière et d'ailleurs. Une mission au service d'autrui. Une ambition pour l'avenir aussi : celle d'amener une nouvelle génération dans ses rangs, gage de vitalité et source généreuse de postérité.

La fête anniversaire

Le président **Michel Lecointe** avait pris soin d'organiser une fête d'anniversaire qui soit à la hauteur des attentes de ses aînés. Et aucune fausse note n'est venue perturber le bon déroulement de cette journée de fête, dans tous les sens du terme. En témoignent l'ambiance conviviale qui régnait au chalet, le régal du repas confectionné par **Jean Gauthrot**, ancien premier saucier à l'**hôtel Ritz** de la **place Vendôme à Paris** - rien que cela ! Membre du club **Sant'Appianu**, ce dernier ne manque d'ailleurs pas une occasion de remettre le tablier pour régaler ses congénères.

Côté animation, ce sympathique déjeuner d'anniversaire s'est poursuivi par une démonstration des danseurs du **Tango Bleu de Bastia**, dirigé par **Michel** et **Jany Cogniet**, qui ont pris soin de faire entrer dans la danse des aînés toujours prêts à tourbillonner dans le bon sens. Longue vie au Sant'Appianu !



POUR REJOINDRE LE CLUB

Les aînés ruraux du club **Sant'Appianu** se retrouvent chaque mardi après-midi au chalet de **San Giulianu**, mis gracieusement à disposition avec la municipalité. Un lieu de vie, de solidarité et d'entraide où l'on peut s'adonner à des ateliers d'activités diverses et à des moments de partage aptes à gommer l'isolement trop fréquent des personnes âgées.

RENDEZ-VOUS A CORTE

Le Centre Culturel donne le LA avec CORSIC'ARTISTI

En complément des conférences Inter-Âge et de sa programmation théâtrale initiée avec l'ouverture du Spaziu Natale Luciani, le Centre Culturel de l'Università di Corsica et son directeur, le professeur Jacques Thiers, proposent également, depuis le mois de janvier, une série de soirées dédiées à la chanson corse.

Ainsi, au rythme d'un rendez-vous mensuel, la communauté universitaire et la population cortenaise ont-elles l'occasion d'applaudir un plateau d'artistes de la scène insulaire, venus partager l'univers dans lequel ils ont choisi de tracer leur parcours. Il s'agit de favoriser l'expression artistique et de la valoriser sous toutes ses formes, à travers un concept novateur de présentation, s'articulant autour de cinq grandes thématiques représentatives de la création musicale actuelle.

Par ailleurs, chaque manifestation est présentée par **Nicolas Sorba** et **Roland Frias**, deux jeunes animateurs en herbe, passionnés de culture et personnels universitaires. Avec la collaboration de **Louise Miniconi**, secrétaire du **CCU**, les compères s'emploient à coordonner ce projet, symboliquement intitulé «**CORSIC'ARTISTI**», et font la part belle à la langue corse durant leurs entretiens en compagnie de

différents invités. Enregistré en public et sous le feu des projecteurs, l'ensemble des événements fait l'objet d'une émission diffusée sur la chaîne **Telepaese** et remporte un franc succès.

Après «**MUSICA OGHJINCA**» (**Surghjenti, l'Abbrivu et Gilles Canniccioni**), «**VOCE FEMINILE**» (**Francine Massiani, Patrizia Gattaceca et Isulatine**), «**CANZONE MACAGNE**» (**Hubert Tempête, Ange Orati en «JFB» et I Mantini**), la prochaine date mettra à l'honneur le genre **Pop/Rock Nustrale**, mercredi 15 avril, en accueillant **Novi, Notte et Paul Miniconi**.

À noter : le bouquet final de cette programmation musicale qui en appellera d'autres est prévu le 27 mai, avec des groupes prometteurs comme **l'Alba Nova, A Sciappittana, Speranza**, et le spectacle «**Ghjuventù in Cantu**». À suivre...

Plus de précisions, en un clic : www.univ-corse.fr.



Roland Frias et Nicolas Sorba, les deux jeunes animateurs de Corsic'Artisti, vous donnent rendez-vous à Corte, le 15 avril



Récemment, les étudiants de la promotion 2008/2009 du **Diplôme de Guide Interprète National (DGIN)** ont effectué leur premier voyage pédagogique. Ce séjour a été organisé sur la base de journées thématiques permettant de mieux situer la **Corse** dans son environnement méditerranéen, culturel, politique et économique. Les étudiants, sous la conduite de **Jean Castela**, responsable pédagogique du **DGIN**, ont ainsi pu découvrir tout d'abord les trésors de la **Rome antique (Palatin, forum républicain, fora impériaux, Panthéon, marchés de Trajan, thermes de Caracalla, Ostie...)**, pour aborder ensuite l'époque

paléochrétienne, en admirant les basiliques majeures (**St Pierre, St Jean de Latran, Ste Marie Majeure** ou encore **St Paul hors-les-murs**), mais aussi **Sainte Praxède** et ses superbes mosaïques. Par la suite, l'art de la **Contre-Réforme** a été au centre d'une étude approfondie, depuis les premières constructions de la **Compagnie de Jésus (Gesù, Sant Ignazio)** jusqu'aux expressions majeures que sont **Sant'Agnese, San Carlo alle quattro fontane, Sant Ivo della Sapienza, Sant Andrea al Quirinale, Santa Maria della Vittoria** ou encore **Santa Maria del Popolo**, avec comme fil conducteur les œuvres du **Caravage**, du **Bernin** et de **Borromini** afin de mieux appréhender les réalisations contemporaines en **Corse**.

Rappelons que la formation des guides interprètes de l'**Université de Corse** a été mise en place en 1997. Ce diplôme national, de niveau Bac+3, est le seul à permettre l'obtention de la carte nationale de guide interprète qui permet d'exercer dans l'ensemble des pays de l'**Union Européenne**. La formation initiale est particu-

lièrement complète et concrète de par la diversité des enseignements allant de la géographie physique à l'histoire de l'art en passant par l'histoire des civilisations, l'ethnologie, les langues vivantes mais aussi des activités de mise en situation professionnelle. Celles-ci nécessitent de nombreux stages sur le terrain, des excursions et des voyages d'études rendus possibles par l'aide substantielle accordée par l'**Université de Corse** et en particulier la **Faculté de Lettres**, mais aussi la **Corse Ferries**, fidèle partenaire de cette formation, grâce au soutien actif de son directeur, **M. Pierre Mattei**.

Après la réussite de ce premier voyage pédagogique à **Rome**, un second séjour sera organisé au début du mois de mai sur les traces de la **voie Domitienne** en direction de la terre catalane où se trouvent tant de références communes à l'histoire de la **Corse**, depuis les colonies phocéennes d'**Emporion** et **Rosas** jusqu'à **Barcelone** pour y retrouver la présence des **Cinarchesi** au sein de la puissante métropole du royaume d'**Aragon**.

FORMATION

Les futurs guides nationaux de l'UNIVERSITÉ DE CORSE à Rome

01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Grenoble et Zonza du 08 avril 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : VERCORSE
Forme : Société Civile
Objet : Acquisition d'un patrimoine immobilier et d'un portefeuille de valeurs mobilières et sa mise en valeur du patrimoine
Siège : Olmuccio, La Testa, Zonza, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio
Capital : 50.000,00 euros divisés en 5000 parts de 10 euros chacune
Durée : Fixée à 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés
Gérance : Monsieur Patrick Coing-Gillet-Daguet, demeurant, Olmuccio Club, Zonza, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio, et Monsieur Philippe Perret, demeurant, Les Pins, 38200 Luzinay. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

Pour avis,

13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 02 avril 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : MA.RE.MO
Siège : Bastia (Haute-Corse), 11, rue César Campinchi
Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de salon de thé, café, crêperie, petite restauration, sandwicherie, glacier ; Et plus généralement, l'exploitation de tout fonds de commerce de Restaurant, brasserie, fabrication et vente de plats cuisinés à emporter.
Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 3000 euros
Gérance : Monsieur Michel Moscardini, demeurant à Bastia (Haute-Corse), Les Asphodèles, Bât. A
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, L'associé fondateur.

14

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bonifacio, du 12 janvier 2009, enregistré à Porto-Vecchio, le 17 mars 2009, bordereau 2009/98, case n°1, il a été constituée une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : "Société Civile Immobilière JASPER"
Capital : 10.000 euros
Siège : Bonifacio, Ile de Cavallo
Durée : 99 ans
Objet : L'acquisition d'un bien immobilier dans la commune de Bonifacio, une parcelle de terre cadastrée section Q n°205, d'une contenance de 9a, 48ca, sur laquelle est édifée une maison. Mise à disposition gratuite de ce bien aux associés
Gérant : Monsieur Andréa Pibiri, demeurant à Firenze (Italie), Via Della Piazzola, 55.
Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis, le gérant.

45

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal, Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât. A2
20200 Bastia
Tél. 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

J.M.V.

Société Civile au capital de 600,00 euros
Siège social : Chez Mme Vanina Boistard
Route de Fussadu - 20250 Corte

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Corte du 14/03/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile
Dénomination : J.M.V.
Siège social : Chez Mme Vanina Boistard, route de Fussadu, 20050 Corte
Objet : Achat, vente, gestion de tous biens immobiliers
Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital : 600,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Mme Vanina Battesti, demeurant Route de Fussadu, 20250 Corte
Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La gérance,

12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 02 avril 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : EREL.LOC
Siège : Bastia (Haute-Corse), Immeuble EUROBAT, Zone Industrielle de Furiani
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;
- L'emprunt, de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;
- Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société ;
Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros
Gérance : Monsieur Ernest Benedettini, demeurant à Biguglia (20620 - Haute-Corse), 11, rue du Canal
Agrément des cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux, ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet.

50

SARL AUGIL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi du 1er avril 2009, il a été constitué, sous la dénomination sociale AUGIL, une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Siège social : boulevard Wilson - 20260 Calvi
Dénomination et enseigne commerciale : SARL AUGIL
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger la restauration rapide, snack, glaces et desserts, boissons, le tout sur place et à emporter, sédentaire et ambulante, l'achat et la vente de boissons et produits alimentaires, à consommer sur place et/ou à emporter, la livraison à domicile de boissons et produits alimentaires, ainsi que les prestations de service à caractère administratif dans toute société, ayant notamment pour objet :
- la création ou l'exploitation d'un fond de commerce à prédominance alimentaire, de type restauration rapide, snack, glaces, desserts, boissons, la livraison à domicile, et plus globalement d'approvisionnement en général,
- la réalisation de toutes prestations de services dans le domaine de la restauration rapide et d'approvisionnement en général.
Le **capital social** s'élève à la somme de 2.000 euros, il est divisé en 100 parts sociales de 20 euros chacune entièrement souscrites et libérées.
Gérance : Mademoiselle Gilda COUASNON, née le 25 janvier 1977 à Bastia, demeurant Résidence Laniella Route de Santore - 20260 CALVI.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
Mademoiselle Gilda COUASNON
Gérante

58

BAR L'ALBA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Siège : 7, Boulevard Roi Jérôme
20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 01 avril 2009, enregistré au SIE d'Ajaccio, le 07 avril 2009, bordereau n°2009/212, case n°5, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BAR L'ALBA
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège : 7, Boulevard Roi Jérôme, 20000 Ajaccio
Objet : Café, bar, restaurant
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 5000 euros
Gérance : Monsieur Baldi Frédéric, demeurant, 2, rue Miss Campbell, 20000 Ajaccio
Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

41

SARL SARI

CONSULTS & EVENTS
Capital social de 5.000 euros
Siège social : Sari Village
Côté Eglise - 20145 Sari Solenzara

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les principales caractéristiques suivantes :
Raison sociale : SARL SARI CONSULTS & EVENTS
Forme sociale : SARL
Capital social : 5.000 euros divisés en 500 parts de 10,00 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.
Siège social : Sari Village, Côté Eglise, 20145 Sari Solenzara
Objet social : L'évaluation, l'expertise, l'étude près des compagnies d'assurances dans le domaine du transport, l'incendie, les risques divers et de plaisance, l'organisation de manifestations, colloques, conférences, congrès dans les domaines touristiques et culturels. Et plus généralement toutes opérations se rattachant à cet objet.
Durée : 99 ans
Apports : en numéraire
Gérant-statautaire : Mlle Laetitia Mercier, domicilié Sari Village, Côté Eglise, 20145 Sari Solenzara, le gérant est nommé dans les statuts sans limitation de durée.
Immatriculation : La présente société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour insertion,

16

CASARIBBA

Société Civile au capital de 100.000 euros
Siège : Route de Marina Village
Le Port - 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 26 mars 2009, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile
Dénomination : CASARIBBA
Siège : Route de Marina Village, Le Port, 20137 Porto-Vecchio
Objet : L'acquisition d'un terrain situé sur la commune de SAN GAVINO DI CARBINI, Hameau de "Ribba", cadastré section B - Parcelles 401 (surface : 65m²) et 1407 (surface 2143 m²) soit une surface totale de 2208 m² ;
La construction, la promotion et la vente d'une maison à usage d'habitation, en bloc ou séparément, en l'état futur d'achèvement, ou après terminaison, accessoirement la location des logements ;
Durée de la société : 10 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 100.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Jean-José Marcellesi, demeurant, Route de Marina Village, Le Port, 20137 Porto-Vecchio
Clause relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

La gérance.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

POUVOIR ADJUDICATEUR :**NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**

Collectivité Territoriale de Corse,
A l'attention de M. le Président du Conseil exécutif
Direction de l'administration générale
22, cours Grandval B.P. 215
F-20187 Ajaccio Cedex 1.
Contact : Marie-Laure Montaz-Rosset
Tél. 04 95 51 67 15. Fax 04 95 51 67 80.
E-mail : marie-laure.montaz-rosset@ct-corse.fr.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Point(s) de contact susmentionné(s).

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale. Services généraux des administrations publiques.

OBJET DU MARCHÉ**DESCRIPTION**

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

Nettoyage courant des locaux de la Collectivité Territoriale de Corse.

Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services.

Catégorie de service : n°14.

Lieu principal de prestation : Ajaccio, Bastelicaccia, Sartène, Porto-Vecchio, Corte, Bastia, Biguglia, Ile Rousse.

L'avis implique :

L'établissement d'un accord-cadre.

Informations sur l'accord-cadre :

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs.

Durée de l'accord-cadre : Durée en mois : 48.

Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre :

Fourchette : entre 2.172.000 et 3.060.000 euros.

Fréquence et valeur des marchés à attribuer : durée de 12 mois reconductible 3 fois par période annuelle sans pouvoir excéder 4 ans.

Montant (H.T.) annuel :

Lot 1 : mini : 180 000 euros - maxi : 255.000 euros

Lot 2 : mini : 155 000 euros - maxi : 210.000 euros

Lot 3 : mini : 80 000 euros - maxi : 115.000 euros

Lot 4 : mini : 80 000 euros - maxi : 115.000 euros

Lot 5 : mini : 48 000 euros - maxi : 70.000 euros.

Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

nettoyage courant des locaux occupés par la Collectivité territoriale de Corse.

Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 90910000.

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

Division en lots :

Division en lots : Oui.

Il convient de soumettre des offres pour : un ou plusieurs lots.

Des variantes seront prises en considération : Non.

QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

Options : Oui.

Description de ces options : marché passé pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois par période annuelle sans pouvoir excéder 4 ans.

Nombre de reconductions éventuelles : 3.

DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

INFORMATIONS SUR LES LOTS

LOT n°01

INTITULÉ : Nettoyage des locaux sis à l'Hôtel de région à Ajaccio

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Superficie : 9259m². Montant (H.T.) annuel : - minimum : 180.000 euros, maximum 255.000 euros

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 90910000.

LOT n°02

INTITULÉ : Nettoyage des locaux Grands sites Secteur AJACCIO

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Superficie totale : 3954 m² Montant (H.T.) annuel : - minimum : 155.000 euros, maximum : 210.000 euros

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 90910000.

LOT n°03

INTITULÉ : Nettoyage des locaux Petits sites Secteur AJACCIO et CORSE DU SUD

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Superficie totale : 3501 m². Lieu d'exécution : Ajaccio, Bastelicaccia, Sartène, Porto-Vecchio Montant (H.T.) annuel : - minimum : 80.000 euros, maximum : 115.000 euros

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 90910000.

LOT n°04

INTITULÉ : Nettoyage des locaux Musée et Frac à CORTE

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Superficie totale : 3941m². Montant (H.T.) annuel : - minimum : 80.000 euros, maximum : 115.000 euros

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 90910000.

LOT n°05

INTITULÉ : Nettoyage des locaux Sites secteur BASTIA, BIGUGLIA et ILE-ROUSSE

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

Superficie totale : 2810 m². Montant (H.T.) annuel : -minimum : 48.000 euros, maximum : 70.000 euros

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 90910000.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE :

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Fonds propres de la collectivité. Imputation budgétaire : Section fonctionnement Chapitre 930 Article 6283. Avance accordée lorsque le montant minimum du marché est supérieur à 50000 euros (H.T.). Prix unitaires et révisibles à la date anniversaire de la notification. Paiement par virement administratif dans un délai maximum de 40 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Groupement solidaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : attestations et déclarations sur l'honneur (art. 43, 44 et 45 du Cmp).

Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

Liste des principaux services fournis.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles.

Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : outillage, matériel et équipement technique.

Effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années.

CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

La prestation est réservée à une profession particulière : Non.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Oui.

PROCEDURE

TYPE DE PROCÉDURE : Ouverte.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique. Pondération : 60%.

2. prix. Pondération : 40%.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 25 mai 2009 - 16:00.

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Modalités d'ouverture des offres : 10 juin 2009 - 09:00.

Lieu : Ajaccio.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : oui.

Membres de la commission d'appel d'offres désignés par délibération de l'assemblée de Corse no 06/264 en date du 22 Décembre 2006 et fonctionnaires chargés du secrétariat.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Non.

AUTRES INFORMATIONS :

Critère "valeur technique" apprécié au regard des sous-critères suivants :

- les heures : 36%

- cadence de travail : 9%

- matériel : 2,40%

- heures Contremaîtres : 2,40%

- heures Chefs équipes : 2,40%

- mémoire Technique : 7,80%

Critère "prix" apprécié au regard des sous-critères suivants :

- prix de l'offre : 32%

- prix de l'heure : 8%

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la collectivité.

La date de début des prestations est prévue le 1er février 2010.

La date d'ouverture des offres est prévisionnelle.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 02 AVRIL 2009.

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif

Villa Montepiana - F-20407 Bastia.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges

bd Paul Peytral, F-13282 Marseille.

Introduction des recours :

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse

Service Juridique

22 Cours Grandval - B.P. 215

F-20187 Ajaccio Cedex 1.

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 02 AVRIL 2009.

Notre Site : www.corse-information.info

AVIS D'ATTRIBUTION

N°12 à 20 de 2009

1. Collectivité territoriale contractante :

Département de la Haute-Corse
 Rond Point du Maréchal Leclerc
 20405 Bastia Cedex 9
 Tél : 04 95 55 55 55

2. Objet du marché : Marché de services : Transport public routier de voyageurs assurant à titre principal la desserte des établissements scolaires : Lot n°19 - 45 - 120 - 306 - 701 - 801 - 815 - 817 - 819

Nomenclature : CPV 60112000-6
 Marché couvert par l'AMP

3. Procédure :

Appel d'offres ouvert selon les articles 10, 33, 52, 53, 57 à 59 du CMP.

Critères retenus pour le jugement des offres :

1. Valeur technique : (60%)
2. Prix : (40%)

4. Attribution du marché :

| N° Marché | Lots et Objets | Titulaires | Date d'attribution du marché | Montant journalier du marché en HT |
|-----------|-------------------------------------|---|------------------------------|------------------------------------|
| 12/2009 | Lot n°19 : San'Andréa di Cotone | SARL Transports Peri (20221 Cervione) | 24/02/2009 | 765,08 euros |
| 13/2009 | Lot n°45 : Pietricaggio/Cervione | Transports Grisoni Paul (20234 Alesani) | 24/02/2009 | 233,24 euros |
| 14/2009 | Lot n°120 : Murato / Saint-Florent | Mazzoni Autocars (20239 Murato) | 24/02/2009 | 266,40 euros |
| 15/2009 | Lot n°306 : Rutali / Saint-Florent | Mazzoni Autocars (20239 Murato) | 24/02/2009 | 200,79 euros |
| 16/2009 | Lot n°701 : Muro / Feliceto / Nessa | SARL GBTA (20220 Ile-Rousse) | 24/02/2009 | 526,40 euros |
| 17/2009 | Lot n°801 : Rogliano / Macinaggio | SARL Transports Saladini (20248 Macinaggio) | 24/02/2009 | 142,32 euros |
| 18/2009 | Lot n°815 : Ponte Leccia / Bastia | SARL Corsica Giru (20290 Borgo) | 24/02/2009 | 291,87 euros |
| 19/2009 | Lot n°817 : Ponte Novu / Bisinchi | Transports Mazzoni Félix (20239 Murato) | 24/02/2009 | 142 euros |
| 20/2009 | Lot n°819 : Sisco / Luri | Sotracap Damiani (20233 Sisco) | 24/02/2009 | 307,05 euros |

5. Renseignements complémentaires :

- Avis obligatoire à publier

- Numéro de l'AAPC : 03/2008

- Ce marché a fait l'objet d'un avis publié à l'Informateur Corse, au Moniteur, au JOUE et au BOAMP

- Nombre d'offres reçues : Pour les lots 19, 45, 120, 306, 701, 819 : 1 offre - Lot 801 : 2 offres - Lot 815 : 2 offres - Lot 817 : 2 offres

- Estimation de l'administration : (véhicules neufs / véhicule en limite de rupture d'âge) :

Lot 19 : 808,19 - 633,14 euros - Lot 45 : 237,37 - 200,96 euros - Lot 120 : 298,83 - 218,31 euros - Lot 306 : 222,70 - 186,29 euros - Lot 701 : 527,19 - 454,37 euros - Lot 801 : 219,59 - 183,18 euros - Lot 815 : 362,48 - 278,47 euros - Lot 817 : 201,43 - 179,03 euros - Lot 819 : 330,58 - 243,06 euros

- **Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 Bastia Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

(Délai de recours : Deux mois)

- **Date d'envoi du présent avis :** 31 mars 2009

Le Président,
 Pour le Président du Conseil Général,
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services
 Thierry GAMBIA-MARTINI

Maître Jean-Pierre SEFFAR

Avocat à la Cour
 Résidence Paoli - 22, rue César Campinchi
 20200 Bastia

VENTE SUR SURENCHERE

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :
 D'un immeuble sis sur la commune de **SERRA DI FIUMORBO (Haute-Corse)**, au Lieu-dit Chiosarello 20243, cadastré section E n°666, pour une superficie au sol de 10a 64ca, sur laquelle est édiflée une maison d'habitation élevée sur rez-de-chaussée. A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA (Haute-Corse).

LE 28 MAI 2009 À ONZE HEURES

Mise à prix : Cinquante six mille cents euros..... (56.100,00 euros)
 Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Tribunal du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA.

Maître Jean-Pierre SEFFAR

Avocat à la Cour
 Résidence Paoli - 22, rue César Campinchi
 20200 Bastia

VENTE AUX ENCHERES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques de l'immeuble suivant :
 Sur le territoire de la commune de **BORGO (Haute-Corse)** :
 Une parcelle de terre cadastrée section AP n°2, (ancienne C 1188), d'une contenance de 45a 69ca.
 A l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA (Haute-Corse).

LE JEUDI 28 MAI 2009 A 11 HEURES

Mise à prix : Deux cent quatre vingt mille euros..... (280.000 euros)
 Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de BASTIA sous le n°08/00028.

AVIS D'ATTRIBUTION

01 à 02 de 2009

1. Collectivité territoriale contractante :

Département de la Haute-Corse
 Rond Point du Maréchal Leclerc
 20405 Bastia Cedex 9
 Tél : 04 95 55 55 55

2. Objet du marché :

Marché de fournitures : Location et maintenance d'un parc de photocopieurs noir et blanc pour les sites et services du Département de la Haute-Corse - Lots 1 et 2

Nomenclature : CPV 30121100-4

Marché couvert par l'AMP

3. Procédure :

Appel d'offres ouvert selon les articles 10, 33, 52, 53, 57 à 59 et 77 du CMP. Marchés à bons de commande sans minimum et sans maximum

Critères retenus pour le jugement des offres :

1. Prix : (40%)
2. Valeur technique (40%)
3. Qualité (20%)

4. Attribution du marché :

| N° MARCHÉ | LOTS ET OBJETS | TITULAIRES | DATE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ |
|-----------|--|--------------------------------|------------------------------|
| 01/2009 | Lot n°1 : Machines de petite capacité | Copie Conforme (20090 Ajaccio) | 10/03/2009 |
| 02/2009 | Lot n°2 : Machines de moyenne et grande capacité | Copie Conforme (20090 Ajaccio) | 10/03/2009 |

5. Renseignements complémentaires :

- Avis obligatoire à publier
- Numéro de l'AAPC : 07/2008
- Ce marché a fait l'objet d'un avis publié à l'Informateur Corse, au Moniteur, au JOUE et au BOAMP
- Nombre d'offres reçues : Lot 1 : 5 offres - Lot 2 : 5 offres
- Estimation de l'administration : Lot 1 : 9800 euros HT annuel - Lot 2 : 105.650 euros HT annuel
- **Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia
 Villa Montepiano
 20407 Bastia Cedex
 Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

(Délai de recours : Deux mois)

- **Date d'envoi du présent avis :** 31 mars 2009

Le Président,
 Pour le Président du Conseil Général,
 et par délégation,
 Le Directeur Général des Services
 Thierry GAMBIA-MARTINI

FRERE ET SOEUR

Société Civile Immobilière
 Au capital de 500,00 euros
 Siège : Avenue de la Libération
 Imm. Le Rivoli - Bt. B - 20600 Bastia
 RCS Bastia : 494 464 910

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2008, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
 Le liquidateur.

TERRAGHJA

SARL au capital de 8689,08 euros
 Siège : Terre Plein de la Gare
 20250 Corte
 389273285 RCS Bastia

L'AGE du 19/03/09, a décidé de prononcer la dissolution sans liquidation de la société à travers la réalisation d'une transmission Universelle de Patrimoine (TUP), de la Société TERRAGHJA, à la Société TERRA inscrite au RCS de Bastia, sous le n° B 499 210 342, qui sera réalisée sur la base des comptes sociaux de la SARL TERRAGHJA, arrêtés au 31/12/08.

A compter du 1er janvier 2009, tous les éléments d'actif et de passif de la société confondue, seront intégrés dans la comptabilité de la société TERRA.

Comme conséquence de cette TUP, la SARL TERRAGHJA, sera dissoute sans liquidation, et la Société TERRA, se substituera à elle dans tous ses biens, droits et obligations.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés

Pour avis,

RESILIATION DU CONTRAT DE LOCATION GERANCE

Entre les soussignés :

La Société CAP COIFFURE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7622,00 euros, dont le siège est sis à San Martino di Lota, (20200), Pietranera, 29, route du Cap, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 431 982 438, prise en la personne de sa gérante, Mme Anne Bargas, dûment habilitée à cet effet, en vertu d'une assemblée générale de la dite société en date du 8 octobre 2007, et domiciliée en cette qualité audit siège.
 Dénommée "LA BAILLERESSE", d'une part.

Et : Monsieur Jean-Paul Giannoni, né le 1er janvier 1959 à Pietranera, de nationalité française, célibataire majeur, non lié par un Pacte Civil de solidarité, ainsi qu'il le déclare, demeurant, 14, route du Cap, 20200 San Martino di Lota.
 Dénommée "LE LOCATAIRE-GÉRANT", d'autre part.

Il a été convenu d'arrêter ce qui suit :
 Par les présentes, la baillesse, et le locataire-gérant, d'un commun accord, décide de résilier le contrat de location gérance d'un fonds de commerce de coiffure, sis et exploité, 29, route du Cap, Pietranera, 20200 San Martino di Lota, à compter du 9 février 2009.

Fait à San Martino di Lota
 La Baillesse,
 Le Locataire-gérant.

FRERE ET SOEUR

Société Civile Immobilière
 Au capital de 500,00 euros
 Siège : Avenue de la Libération
 Imm. Le Rivoli - Bt. B - 20600 Bastia
 RCS Bastia : 494 464 910

DISSOLUTION ANTICIPEE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2008, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommée comme liquidateur Melle Saffour Nadia, demeurant Avenue de la Libération, Imm. Le Rivoli, Bt. B, 20600 Bastia, pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours, et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à Avenue de la Libération, Imm. Le Rivoli, Bt. B, 20600 Bastia.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

RESILIATION DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 1er mars 2009, enregistré à la recette des impôts de Bastia, le 02/04/2009, bordereau n°2009/393, case n°23. Les consorts SANCI, demeurant à Bastia, 4, Place de l'Hôtel de Ville, et Monsieur Pascal Milani, ont convenu de la résiliation amiable de la location gérance concernant le fonds de commerce "LE GOELAND", sis Rue Spinola, 20200 Bastia, à compter du 1er mars 2009.

Pour unique insertion,

SCI SAN PETRU

Société Civile Immobilière en liquidation
 Au capital de 4000 euros
 Siège : 8, Boulevard Wilson
 BP 31 - Calvi (Corse)

L'assemblée générale des associés du 12 février 2009 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

Me Marie

VINET-TREILLARD

Notaire à la Baule
 6, Avenue des Alcyons

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce, parue le 20/03/2009, sous le n°60, concernant la démission et la nomination d'un nouveau gérant de la SCI DU PONT D'OSO.

Il fallait lire : Un capital de 1524,00 euros

Et non de : 156.150,00 euros

SARL CORSEVIN

Siège : Av. du Dr. Noël Franchini
 20090 Ajaccio
 RCS Ajaccio : 045 820 024
 N° de Gestion : 58 B 2
 N° Siret : 045 820 024 00039

L'assemblée générale de la SARL CORSEVIN, réunie au siège social, le 15 avril 2008, a procédé :

A la nomination de M. Pierre Salles, en qualité de gérant, en remplacement de M. Jean-Marc Venturi.

A l'unanimité des membres présents, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le gérant,

17

GENERALE FONCIERE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Villa Lenzana
20150 Ota
RCS Ajaccio : B 342 863 008
Siret : 342 863 008 00039

Aux termes d'une décision en date du 24 mars 2009, la Société G2IC, Gestion et Investissements Immobilier et Commercial, SARL, au capital de 10.000 euros, dont le siège social est situé 46, A, rue du Connétable, 60500 Chantilly, immatriculée au RCS de Compiègne, sous le n° B 501 294 276, a décidé en sa qualité d'associée unique de la Société GENERALE FONCIERE, la dissolution anticipée de ladite société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 al. 3 du Code Civil, et de l'article 8 al.2 du décret du 3 juillet 1978, les créanciers de la Société GENERALE FONCIERE peuvent faire opposition à la dissolution, dans le délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis, devant le Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

L'associé unique,

15

SARL SAN FRANCESCO

Forme : SARL
Capital : 10.000 euros
Siège : RN 198
20230 Sta Lucia di Moriani
RCS Bastia : 502 145 535

CHANGEMENT DE GERANT

Par assemblée générale extraordinaire en date à Moriani du 15 mars 2009, Mme Bertrand Brigitte, demeurant Le San Francesco, Chemin de Vallicella, 20230 Moriani, a été nommée gérante de la Société à compter du 1er janvier 2009, en remplacement de Melle Orsini Anne Camille, démissionnaire. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

09

SARL SAN PETRU

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège : 8, Boulevard Wilson
Calvi (Corse)

L'assemblée générale des associés du 12 février 2009, après avoir entendu le rapport de Monsieur Victor Jean Baptiste Filippini, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

07

SCI I LECCI

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège : Lotissement Orso Longo
Marine de Sant'Amroggio
20260 Lumio (Corse)
Siret : 435225446

L'assemblée générale des associés du 26 janvier 2009 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, et les ont déchargés de leurs mandats, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

43

CONSTITUTION DE SOCIETE

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia (Haute-Corse) du 05/01/2009, enregistré au Pôle Enregistrement de Bastia, le 03/04/2009, bordereau n° 2009/400, case n° 7 de la Société Civile de Moyens dont les caractéristiques sont énoncées ci-après :

Dénomination : SCM KINE BARBIERI - THIERS

Siège social : Villa Le Valescure, route de la Canonica, Lieu-dit Crucetta, Luciana (Haute-Corse).

Durée : 99 années

Objet : Mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix par le malade et de l'indépendance technique et morale de chaque associé.

Capital social : 48.000 euros

Apports : En numéraire pour 2.400 euros, en nature pour 45.600 euros.

Gérant : M. Barbieri François, demeurant Résidence Revino, Bâtiment B2, 20290 Lucciana.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,
Le gérant.

02

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

"La Société B.P.S & ASSOCIES Sarl au capital de 2000 euros RCS n° 483 085, dont le gérant est Mr. Bernard Poussier, consultante en Ingénierie Internationale & projets d'entreprises, annonce le transfert de son siège social actuel de Paris 48 rue du Général Delestraint (75016), à **Ajaccio (20000), au 8, Boulevard Fred Scamaroni,**"

03

SCI CONVENTI**AUGMENTATION DE CAPITAL**

Aux termes d'un acte notarié d'augmentation de capital social en date du 17 octobre 2008, passé auprès de Me Etienne Mamelli, notaire à Saint Florent, publié et enregistré le 5 novembre 2008, à la conservation des Hypothèques de Bastia, il a été fait apport, en nue propriété à la SCI CONVENTI, immatriculée sous le N° Siren 481 633 899 et dont le siège social est fixé au 17, Bd Hyacinthe de Montera, à Bastia, de divers biens et droits immobiliers sis Bd. H. de Montera à Bastia, portant le capital social, anciennement de six cents euros, à un montant de cent dix mille cinq cents euros.

Le gérant,
Michel CONVENTI.

42

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : JOSEPHA

Capital social : 1.000 euros

Siège social : Chez M. et Mme Jean-Charles Poggi, Plage de Sainte Restitue à Lumio (20260).

Objet social : La prise en location gérance de tout type de commerce de restauration, snack, plage, ainsi que toutes les prestations se rapportant à cette activité.

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Apports : Les associés n'ont fait que des apports en numéraire : à savoir la somme de 1.000,00 euros. Ladite somme a été déposée auprès d'une agence bancaire à Calvi.

Gérance : Mlle Poggi Josepha, née le 13 juillet 1983 à Ajaccio (Corse-du-Sud), célibataire, demeurant 8 rue Clemenceau à Calvi (20260), Haute-Corse, est nommée première gérante.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

10

PIANICCIA

Société Civile
Au capital de 1524,49 euros
Siège : Brando - 20222
RCS Bastia : 383 737 645

L'AGE en date du 16/03/2009, a agréé les cessions de parts réalisées par actes SSP du même jour, a nommé M. Perrot Jean-Paul, demeurant Route du Moulin, Maison Pieraggi, 20242 Pietrosio, et M. Domarchi Jean-Marc, demeurant, à Sant'Andréa di U Cotone, gérants et a transféré le siège social **chez ce dernier à Sant'Andréa di U Cotone, 20221.**

55

SARL ALPA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7623 euros
Siège : Verghia - Lieu-dit Mare e Sole
20138 Coti-Chiavari
RCS : Ajaccio : B 400 989 042

L'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2008 a décidé à l'unanimité la modification de l'objet social de la société.

L'objet social se trouve ainsi modifié :

Article 4 - Objet social :

La société a pour objet l'exploitation directe ou indirecte de fonds de commerce en nature de Restaurant Pizzeria Bar, ainsi que la location de matériel de loisirs aquatiques.

Et plus généralement, la participation à toute entreprise ou société créée ou à créer, ainsi que la réalisation de toute opération commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, financière ou autre, se rattachant directement ou indirectement aux activités ci-dessus spécifiées que celles-ci aient lieu en France ou l'étranger.

48

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20 février 2009, il a été constitué une Société Civile Immobilière à capital variable ayant pour dénomination : **KAPI.**

Le **capital** minimum est fixé à : 1000 euros et divisé en 10 parts sociales d'un montant unitaire de 100 euros, entièrement souscrites et libérées.

Son objet est : La gestion, l'achat, la construction, la vente ainsi que la location de tout bien immobilier en France et dans le monde entier.

La société à son **siège social** à : Lotissement "Aria Serena", Route de San Gavino, Lieu-dit Tintorajo, 20600 Furiani. Sa **durée** est de 99 années

La **première gérante** est : Melle Pieralli Katia Marcelle Elise, demeurant, 3, rue Posta Vecchia, 20200 Bastia

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

53

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution par acte S.S.P. de la SARL KALLISTE IMMOBILIER au capital de 8000 Euros.

Siège : Pont de Castirla 20218 PONTE LECCIA - MOROSAGLIA

Objet : Le Syndic de copropriété ; la transaction immobilière ; la gestion de toutes valeurs immobilières ; la prise de participation ; la location et la sous-location de tous biens et droits immobiliers et, plus généralement, toutes opérations se rattachant à l'objet sus-indiqué de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son existence ou son développement tant en France qu'à l'étranger.

Gérante : Madame Nathalie GAZZANIGA demeurant 29 rue des Aulnes 77240 VERT-ST-DENIS

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA

Immatriculation : Au RCS de Bastia

06

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi du 15 mars 2009, enregistré à Bastia le 30 mars 2009, bordereau 2009/382, case 9, Mme Brigitte Ceccaldi, demeurant Hôtel Christophe Colomb, (20260) Calvi.

A donné en location gérance :

A la SARL Christophe Colomb, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 431 610 930, un fonds de commerce de restaurant, débits de boissons (licence 4ème catégorie), à l'enseigne U PESCADORE, sis Avenue de l'Uruguay, 20260 Calvi, et un établissement de location meublée sis rue Clémenceau, 20260 Calvi, pour lesquels elle est immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 334 809 449, et ce, à compter du 15 mars 2009, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

INFOGREFFELes Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET

www.infogrefe.fr**L'information légale sur les entreprises**

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL

3617 infogrefe

0,92€ + 0,86€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE

0 899 70 22 22

1,349€ TTC/appl + 0,337€ TTC/mn

Stéphane ALPI

Avocat

1 av. du Mal Sébastiani - 20200 Bastia

AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Furiani du 31 mars 2009, enregistré à la recette de Bastia le 2 avril 2009, bordereau 2009/393, case 15, M. Pierre Antoine ERSA demeurant à Ville di Pietrabugno (20200), Les Terrasses de Toga n° 15, a vendu à la société ERSA S.A.S., société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, ayant son siège social à Furiani (20600), RN 193, Lieudit Saltatojo, immatriculée au RCS sous le numéro 326 764 958 RCS Bastia.

Le fonds de commerce d'agent maritime, transitaire, commissionnaire en douanes, transporteur routier de marchandises, loueur de véhicules de transport routier de marchandises, prestations de services, commissionnaire de transport, sis et exploité à Furiani (20600), RN 193, Lieudit Saltatojo, et à Bastia (20200), 1 rue Luce de Casabianca, pour lequel le vendeur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 309 804 987 RCS Bastia.

L'entrée en jouissance a été fixée au 31 mars 2009.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de sept cent huit mille euros (708.000 euros) s'appliquant en totalité aux éléments incorporels du fonds.

Aux termes du même acte, les parties ont constaté que le contrat de location gérance qui avait été consenti suivant acte sous seing privé en date à Bastia des 3 et 10 janvier 1983 enregistré à Bastia le 7 février 1983 (folio 77, bord. 69/3) par M. Pierre ERSA, cédant, au profit de la société ERSA S.A.S. sus-nommée, portant sur le fonds cédé, est venu à expiration le même jour par confusion des qualités de bailleur et de locataire.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales, chez Maître Stéphane Alpi, Avocat, demeurant, 1 av. du Maréchal Sébastiani, (20200) Bastia.

Pour insertion,

3W DIFFUSION

SARL au capital de 1 euros
Siège social : Rés. Saint Florent
20600 Bastia
RCS Bastia 450 661 863

DISSOLUTION SOCIETE

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 01 avril 2009, les associés de la société ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Dominici Joseph, demeurant Rés. Saint Florent, 20600 Bastia, pour toute la durée de la liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du gérant.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,
Le liquidateur.**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****1. Identification du maître d'ouvrage :**

Commune de Zonza
Mairie Annexe de Zonza
20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio
Tel : 04.95.71.40.16 - Fax : 04.95.71.49.18

2. Procédure de passation :

Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 du C.M.P.).

3. Objet de la consultation :

Travaux de reboisement en forêt communale de Zonza.

4. Mode d'obtention du dossier :

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de la commune de Zonza (coordonnées ci-dessus).

5. Date limite de remise des offres :

Les offres devront être remises à l'adresse indiquée ci-dessus contre récépissé avant le 24 avril 2009 à 16 heures ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites.

6. Critères de sélection des candidatures :

Ne sont pas admises à concourir les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43, 44 et 45 du CMP

- Capacités professionnelles (qualification des personnels)
- Capacités techniques (moyens matériels et humains, références)
- Capacités financières

7. Critères de sélection des offres :

L'offre recherchée est l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants et avec la pondération suivante :

- Valeur technique (moyens mis à disposition, procédés mis en œuvre, dispositif de surveillance environnementale): 40 %

- Prix : 30 %
- Délais : 30 %

Une visite de terrain est obligatoire avant le dépôt des offres.

8. Durée de validité des offres : 90 jours**9. Renseignements techniques complémentaires :**

Office National des Forêts
Service Commercial
Résidence « A Pietrina »
Avenue de la Grande Armée
20090 AJACCIO
Tel : 04.95.23.78.20
Fax : 04.95.20.81.15

10. Date d'envoi du présent avis à la publication : 06 avril 2009**11. Références du marché :** n°MPA/ZONZA-09/08**GROUPEMENT
D'INTÉRÊT ECONOMIQUE
"GROUPEMENT
DES PROMOTEURS
CONSTRUCTEURS CORSES"****Sigle "GPPC"**

Au capital de 2000 Frs
(304,90 euros)

Siège : Lieu-dit "Stiletto"

La Rocade - Ajaccio - 20167 Mezzavia

RCS Ajaccio : C 403 582 034

N° Gestion : 96 C 1

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

L'assemblée générale extraordinaire des associés du 1er juillet 2008 a décidé de nommer Monsieur Paoli Jean Remy Martin, en qualité de Contrôleur de gestion, en remplacement de Mme Pinelli Marie Angèle née Ballerini, démissionnaire.

L'assemblée générale prend également acte des modifications intervenues dans la Société "AGENCE TECHNIQUE D'AIDE A LA CONSTRUCTION", sigle "ATAC", dont les mentions concernant la rubrique LES SOUSSIGNES, sont désormais les suivantes : SAS "JEAN NICOLAS ANTONIOTTI", Nom commercial "ATTAC - LES DEMEURES CORSES", au capital de Cent soixante treize mille euros (173.000 euros), et dont le siège social est à Le Bella Vista, Rue Paratojo, Bastia, 20200 Bastia, RCS Bastia B 351 892 229.

Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence. Le dépôt légal des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

MB ARCHITECTURE

Anciennement :

BARBE-ADOUÉ ARCHITECTURE

Société par actions simplifiée

Anciennement :

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 3810 euros

Siège : Portigliolo

20138 Coti-Chiavari (Corse du Sud)

RCS Ajaccio : B 404 011 066

Suivant décision de l'associée unique en date du 02 avril 2009, à effet du 1er janvier 2009 :

- La Société a été transformée en Société par actions simplifiée ;

- La dénomination sociale a été modifiée ; Elle est désormais la suivante :

MB ARCHITECTURE

- Mme Michèle Barbe, Gérant de la Société sous forme de SARL, a été nommée Président de la Société, sous forme de SAS, sans limitation de durée.

Pour avis, la gérance.

**RESILIATION
DE LOCATION GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 6 Avril 2009, enregistré à Ajaccio, le 7 avril 2009, Bordereau 2009/212, case n°1. La location-gérance du fonds de commerce de débits de boissons exploité à ZIGLIARA (Corse du Sud), consentie par Mme CHIARELLI Claire Marie à Mr COSTA Jean Gilbert.

A été résiliée purement et simplement à compter du 15 mars 2009.

Pour avis,

**SCP Jacques POGGI
Sandrine POGGI GONDOUN**

Notaires associés à Bastia (20200)
Impasse Capanelle Villa Henri
Successeurs de l'Etude de Me Mingalon
du 8, rue Miot

MANSEAT

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.500,00 euros
Siège social : Bastia (20200)
31 rue César Campinchi
RCS Bastia 509 052 718

Aux termes d'un acte de cession de parts sociales au profit de Mme Caroline Marie Costantini épouse Guidoni, demeurant à Bastia (20200), 9 rue Chartreuse, reçu par Me Poggi, les 26 et 30 mars 2009, enregistré à Bastia le 3 avril 2009, bordereau 2009/403 case n° 1, les articles 7 relatif au capital social et 13 relatif au changement de gérant se trouvent ainsi rédigés :

Article 7 :

- à M. Etienne SEATELLI, 33 parts n° de 1 à 33 inclus, 33 parts ;

- à Mme Caroline GUIDONI, 33 parts n° de 34 à 66 inclus, 33 parts ;

- à Mme Elisabeth MANZI, 34 parts n° de 67 à 100 inclus, 34 parts ;

Total : 100 parts

Le capital social étant précédemment réparti entre M. Etienne SEATELLI et Mme Elisabeth MANZI.

Article 13 :

La gérance de la société est assurée par M. Etienne SEATELLI, Mme Elisabeth MANZI et Mme Caroline Marie COSTANTINI épouse GUIDONI, avec faculté d'agir ensemble ou séparément sans limitation de durée.

Les anciens gérants étant M. Etienne SEATELLI et Mme Elisabeth MANZI.

Pour avis, les gérants.

F.C.I**Formation Corse Informatique**

SARL au capital de 2000 euros

Ancien siège social : Centre d'Affaire ACTIVA

1, rue Napoléon - 20200 Bastia

Nouveau siège social : 2, Place de Gaulle

20000 Ajaccio

RCS Bastia : N°494 539 539

Objet social : La création, l'exploitation, la prise ou la mise en location gérance de tous fonds de commerce de conception de logiciels, et de formation des utilisateurs de logiciels.

Durée de la Société : 99 années

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 01 avril 2009, les associés ont décidé de transférer le siège social du Centre d'Affaire ACTIVA, 1, rue Napoléon, 20200 Bastia, au, **2, Place de Gaulle, 20000 Ajaccio**, à compter du 01 avril 2009, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société sera désormais immatriculée au RCS Ajaccio.

Pour avis, le gérant.

CARDI

Société Civile

Au capital de 9.371.220 euros

Siège : Rés. Les Marines de Sainte Lucie

20230 Moriani-Plage

488 870 593 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2008, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de "construction de bâtiment pour les filiales du groupe", et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
La gérance.

**ABONNEZ-VOUS A L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
6 MOIS - 32 euros - 1 AN = 42 euros**

**SCP PINNA - MELGRANI
CUTTOLI - VERGEOT**

Notaires Associés

6, Bd Sylvestre Marcaggi - 20000 Ajaccio
Tél : 04 95 51 75 75 - Fax : 04 95 51 15 55

Suivant acte reçu par Me Paul Cuttoli, notaire associé, le 1er avril 2009, enregistré à Ajaccio, SIE, le 3 avril 2009, bordereau 2009/205, case n°1, ext. 604. La Société dénommée "L'ART CAPILLAIRE", Société à Responsabilité Limitée au capital de 7637,70 euros, dont le siège social est à Ajaccio (Corse du Sud), 27, Boulevard Paoli, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 325 866 374.

A cédé à : La Société dénommée "L'ART CAPILLAIRE 2", Société à Responsabilité Limitée au capital de 200,00 euros, dont le siège social est à Cauro (20117), Chez Monsieur et Mme Ruii, Lieu-dit Teghia, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 509 717 773. Le fonds artisanal de salon de coiffure, pour hommes, femmes et enfants, sis et exploité à Ajaccio (Corse du Sud), 27, Boulevard Dominique Paoli, lui appartenant, et pour lequel le cédant est immatriculé au Répertoire des Métiers et au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 325 866 374 et identifié à l'institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro SIRET 325 866 374 00011.

Ensemble les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds, à l'exclusion des marchandises et matières premières.

Moyennant le prix de 40.000,00 euros, s'appliquant : aux éléments incorporels pour 30.000,00 euros, au matériel pour 10.000,00 euros.

Propriété - Jouissance : Le 1er avril 2009

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'Etude de Maître Paul Cuttoli, notaire, 6, Boulevard Sylvestre Marcaggi, 20000 Ajaccio, où domicile a été élu.

Pour unique insertion,

JCF IMMOBILIERSociété à Responsabilité Limitée
de type EURL au capital de 4.000 euros
Société en liquidation
Siège social : Raghinu - Lieudit Pinco
20146 Sotta
493 682 249 RCS Ajaccio

Suivant P.V des décisions de l'associé unique du 31/12/2008, l'associé unique a décidé la dissolution de la société «JCF IMMOBILIER» à compter du même jour et sa mise en liquidation.

A été nommé liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, M. Jean-Claude FARIBAUT demeurant à Raghinu, Lieudit Pinco, 20146 Sotta, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au domicile personnel du gérant Raghinu, Lieudit Pinco, 20146 Sotta.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Suivant P.V des décisions de l'associé unique du 27/03/2009, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société «JCF IMMOBILIER», dont la personne morale cesse d'exister à compter du 31/12/2008, a donné quitus au liquidateur, puis a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2008.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur,
Jean-Claude FARIBAUT.**AVIS DE MARCHÉ****FOURNITURES****Section I : Pouvoir adjudicateur****I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :**Commune de Zonza, mairie annexe, à l'attention de M. le maire de zonza
F-20144 Sainte Lucie-de-Porto Vecchio
Tél. 04 95 71 40 16
E-mail : comunedezonza@wanadoo.fr. Fax 04 95 71 49 18.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Commune de ZONZA, mairie annexe
à l'attention de benoit DYCKE
F-20144 Sainte Lucie-de-Porto Vecchio
Tél. 04 95 71 40 16
E-mail : st-saintelucie@wanadoo.fr. Fax 04 95 71 49 18.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Commune de ZONZA

mairie annexe, à l'attention de M. le maire
F-20144 Sainte Lucie-de-Porto Vecchio
Tél. 04 95 71 40 16
E-mail : comunedezonza@wanadoo.fr. Fax 04 95 71 49 18.**I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :**Collectivité territoriale.
Services généraux des administrations publiques.**Section II : Objet du marché****II.1) DESCRIPTION****II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :**
acquisition de véhicules.**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :** Fournitures.
Achat.**II.1.3) L'avis implique :** Un marché public.**II.1.4) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :**
acquisition de véhicules destinés au transport scolaire et au transport de personnes et de matériels.**II.1.5) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :**
34114400, 34144700, 34134200, 34113200, 34110000.**II.1.6) Division en lots :****Division en lots :** Oui.**II.1.7) Des variantes seront prises en considération :** Non.**II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ****II.2.1) Quantité ou étendue globale :**

Informations sur les lots

LOT n°1**INTITULÉ :** acquisition de trois minibus**1) DESCRIPTION SUCCINCTE :**

acquisition de minibus pour le transport scolaire d'une capacité de 23 ou 24 places assises

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 34114400.**3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :** trois**LOT n°2****INTITULÉ :** acquisition de trois camions bennes VL**1) DESCRIPTION SUCCINCTE :**

acquisition de 2 camions benne VL 3,5 t renforcé et d'un camion benne VL standard

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 34134200.**3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :** trois**LOT n°3****INTITULÉ :** acquisition d'un véhicule tout terrain**1) DESCRIPTION SUCCINCTE :**

acquisition d'un véhicule tout terrain 4x4 pick-up

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 34113200.**3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :** 1**LOT n°4****INTITULÉ :** acquisition de cinq véhicules utilitaires**1) DESCRIPTION SUCCINCTE :**

acquisition de véhicules utilitaires dont un rehaussé

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 34144700.**3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE :** 5**LOT n°5****INTITULÉ :** acquisition d'un véhicule type familial**1) DESCRIPTION SUCCINCTE :**

acquisition d'un véhicule mixte utilitaire / citadine, 4 places

2) CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS) : 34110000.**Section III : Procédure****III.1) TYPE DE PROCÉDURE**

Ouverte.

III.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique. Pondération : 50 %.
2. prix. Pondération : 30 %.
3. délais. Pondération : 20 %.

III.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**III.3.1) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**
22 mai 2009 - 12:00.**III.3.2) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :** Français.**Section IV :** Renseignements complémentaires**Date d'envoi du présent avis :** 7 avril 2009.Maître Marthe Poggi, notaire agissant,
en qualité de membre de la Société
"Me Marthe POGGI,
Notaire Associé",Société Civile Professionnelle titulaire
d'un Office Notarial dont le siège social est à
Bastia, (Haute-Corse), 39, Boulevard Paoli

Suivant acte de Marthe Poggi, notaire à Bastia, en date du 2 avril 2009, enregistré à la recette des impôts de Bastia, le 03/04/2009, bordereau n°2009/408, case n°1.

Contenant : CESSION DE FONDS DE COMMERCE :

Par M. Haim Eliaou dit "Alain" Hamou, demeurant à Saint Florent, Rés. Ste Anne, né à Rabat (Maroc), le 30/01/1950, inscrit au RCS de Bastia, sous le n° 482 722 113.

Au profit de la société J.L EXPANSION, SARL ayant son siège social à Plaisir (78370), rue Paul Langevin, au capital de 219.418 euros, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 309 214 021.

D'un fonds de commerce de vente d'objet de décoration.

Prix : Soixante et onze mille euros (71.000 euros).

Exploité : A Bastia (Haute-Corse), sis, 16, rue Napoléon, dans un local commercial formant le lot n°12 d'un immeuble cadastré section AN n°118, et dans un local formant le lot n°6 de l'immeuble cadastré section AN n°117.

Entrée en jouissance : Le 2 avril 2009
Oppositions chez le notaire dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au BODACC.

Pour insertion, le notaire.

MAISON DE LA PRESSE

SARL CESARI

SARL au capital de 15.245 euros
Siège : 1, Av. Napoléon - 20110 Propriano
RCS Ajaccio : B 377 718 903**DISSOLUTION ANTICIPEE**

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 20.03.09, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour, suivie de sa liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur, Mme Lilla Cesari, pour réaliser l'actif, acquitter le passif, terminer les opérations en cours, pour toute la durée de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 17, Avenue Napoléon, 20110 Propriano. Les actes et pièces relatifs à la dissolution seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le liquidateur.**LEANDRI ROCH BTP**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 303.000 euros
Siège : Zone Industrielle de Tralavettu
20110 Propriano
RCS Ajaccio : B 450 635 203

Aux termes d'une délibération en date du 19 décembre 2008, l'assemblée générale extraordinaire a nommé des Commissaires aux Comptes pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

- Monsieur Manuel Ibanez, 31, rue Saint Sébastien, 13006 Marseille, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire.
- La Société COEXCOM, 40, Avenue Hoche, 75008 Paris, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant.
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

La gérance,

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

19

Par jugement en date du 31/03/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la :

SARL EGP 2B (SARL)
68, rue des Alouettes
20620 Biguglia

Activité : Plomberie, chauffage sanitaires

RCS Bastia : B 492 476 270, 2006 B 400

Juge commissaire :

M. Jean-Paul Poggioli

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Marc Cermolacce

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

20

Par jugement en date du 31/03/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

AREA COMMUNICATION (SARL)
32, Haute-Ville
20260 Calvi

Activité : Conseil en communication dans le domaine des entreprises

RCS Bastia : B 482 901 634, 2005 B 1127

Juge commissaire :

M. Michel Leoni

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

21

Par jugement en date du 31/03/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

M. Ourabi Belgacem
HLM Champeau
Villa 68 - 20260 Calvi

Activité : Maçonnerie générale
RM : N°488 821 646 (278.08.2B)

Juge commissaire :

M. Jean Guglielmacci

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi,

Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

22

Par jugement en date du 31/03/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Sogim Immobilier (SARLU)
12, Bd Auguste Gaudin
20200 Bastia

Activité : Transactions immobilières

RCS Bastia : B 443 830 658, 2002 B 221

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

23

Par jugement en date du 31/03/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

M. Oussellam Nabil
11, Bd Paoli
20200 Bastia

Activité : Maçonnerie générale

RM : N°479 862 708 (535.04.2B)

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

24

Par jugement en date du 31/03/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

M. Malet Fabrice Jean
Rond-Point du Maréchal Leclerc
20401 Bastia

Domicilié : 20218 Ponte-Leccia

Activité : "Prestations de restauration collective Restaurant Inter Administratif"

RCS Bastia : A 487 622 177, 2006 A 20

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. OAP Grimaldi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,

SCP NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés

67

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE BORGIO

AGREMENT POUR L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE, DE DEPOLLUTION ET DE DEMONTAGE DE VEHICULES HORS D'USAGE

Le Préfet de la Haute-Corse,

Informe le public que la SARL "Corse Récupération Ferraille", bénéficie de l'agrément pour effectuer le stockage, la dépollution, le démontage de véhicules hors d'usage sur son site de Borgio.

L'arrêté du 2 avril 2009, délivrant cet agrément est tenu à la disposition du public à la **Mairie de BORGIO**, où il peut être consulté par toute personne intéressée.

"Informateur Corse Nouvelle"

TEL : 04 95 32 04 40 - FAX : 04 95 32 02 38

57

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL DE CASTELLUCCIO

AVIS D'ATTRIBUTION

APPEL D'OFFRES OUVERT A BONS DE COMMANDE

1/ Dénomination & adresse de la Collectivité qui a passé le Marché :

Centre Hospitalier Départemental de Castelluccio - BP 85 - 20176 Ajaccio Cedex.
Tél. : 04 95 29 36 36

2/ Procédure de passation choisie :

Appel d'Offres Ouvert à bons de commande (art. 58 et suivants & art. 77 du C.M.P.)

3/ Objet de la consultation :

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES - ANNEE 2009

4/ Date d'attribution du marché :

Marchés notifiés le 01 janvier 2009

5/ Critères d'attribution du marché :

a/ Qualité des produits : 55%

b/ Prix : 45%

6/ Nombre d'offres reçues : seize

7/ Nom des titulaires et montants T.T.C. des marchés (pour des quantités moyennes) :

| N° MARCHE | TITULAIRE | TOTAL T.T.C. euros (qtés moyennes) |
|-----------|-------------|------------------------------------|
| 025/09 | VIBEL | 233.381.010 |
| 026/09 | SODIFAL | 118.191.36 |
| 027/09 | CORDIROM | 12.162.300 |
| 028/09 | SAMPIERO | 38.438.900 |
| 029/09 | MADA | 7350.00 |
| 030/09 | Sarl SEVIMA | 2710.800 |
| 031/09 | SCAGLIA | 1060.00 |
| 032/09 | SOFADIB | 9.600.00 |
| 033/09 | CODIPRAL | 31.418.00 |
| 034/09 | JPM | 806.00 |

Le montant total du marché (les quantités moyennes) s'élève à 455.515.37 euros TTC

8/ Date d'envoi du présent avis à la publication : mardi 7 avril 2009

18

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DE DECISION

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial a autorisé la SCI "SODEX RAFFALLI LE FORESTE", à procéder à l'extension d'un ensemble commercial par l'agrandissement de 1057 m² d'un supermarché à prédominance alimentaire à l'enseigne "HYPER U", d'une surface de vente actuelle de 3000m², et d'une galerie marchande avec la création de boutiques sur 830 m², pour une surface existante de 632 m, situé sur la commune de PENTA DI CASINCA.

La surface totale de l'ensemble commercial sera de 5519 m².

Le texte de cette décision sera affichée en Mairie de PENTA DI CASINCA.

76

MAIRIE DE CORBARA (Haute-Corse 20256)

MARCHE EN PROCEDURE ADAPTEE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de services en procédure adaptée du code des marchés publics : marché inférieur à 90 000,00 euros HT passé selon la procédure adaptée du code des marchés publics, conformément aux articles 28-I et II, 40-I et II du code des marchés publics

Objet du marché : Mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un espace multisports et à l'aménagement de ses

Critères de sélection des offres :

Adéquation des références techniques au regard de la spécificité de l'opération : 60 %

Prix : 40 %

Dossier de consultation : Les dossiers de consultation seront de préférence télé-chargés sur Internet : www.curbara.fr

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Secrétariat Général au 04.95.63.06.52

Lieu et conditions de remise des offres :

Sous pli portant obligatoirement en haut à gauche la mention : « Mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un espace multisports et à l'aménagement de ses abords - NE PAS OUVRIR »

A envoyer en recommandé avec A.R. ou à déposer contre récépissé à :

Mairie de CORBARA - 20256 CORBARA

Renseignements : Mairie de CORBARA - 20256

Tél : 04 95 63 06 52 - Fax : 04 95 60 00 99 - Mel : corbara3@wanadoo.fr

Date limite de réception des offres : 27 avril 2009 à 12h00

Date d'envoi de l'avis à la publication : 08 avril 2009



Colloque "Foi et culture"

Du 16 au 19 avril à Corbara

La communauté **Saint Jean de Corbara** organise un colloque intitulé "**Foi et culture**", du 16 au 19 avril prochain. Une initiative prise, selon le **Père Patrick du Saint Rosaire**, Directeur du colloque, "pour contribuer à la promotion de la paix et apporter une réponse à la sécularisation de notre société." Et d'ajouter : "Il s'agit donc de rouvrir par là, avec **Benoît XVI**, la culture, les cultures, à la possibilité de Dieu." Comme intervenants, sont notamment attendus **Christian Andreani**, photographe, musicien et

confrère, **Marie-Thérèse Avon-Soletti**, Professeur d'histoire du droit et spécialiste de la Constitution Corse, **Michel Casta**, Professeur d'histoire, Directeur des "Etudes corses" et spécialiste du clergé corse au 19^{ème}, **Pierre Franceschi**, Docteur en théologie et ancien vice-président du Secours catholique de Corse, **Jean-Christophe Orticoni**, historien et généalogiste, **Marie-France Poizat-Costa**, professeur émérite, chercheur-anthropologue et auteur de "Le problème corse" et de "Le corps en souffrance", et **Jean-Pierre Poli**, avocat au barreau de Nice et auteur de l'ouvrage "Autonomistes corses et irrédentisme fasciste". A noter : **Natacha Cavanna**, Docteur en sciences de l'art et spécialiste de la culture des couleurs, des odeurs, des saveurs et des sensations tactiles en **Méditerranée** et de leurs liens avec la religion et le sacré, interviendra vendredi 17 avril à 10h30 pour aborder le lien entre le sang et l'encens dans la religion chrétienne et les rapports entre odeurs et au-delà (de l'odeur de la mort à la mort en "odeur de sainteté"). Pour plus de renseignements, contacter le **06 07 83 25 84** ou voir sur www.stjean-corbara.com. Pour l'hébergement et les inscriptions, voir sur Hôtellerie.corbara@stjean.com.

RENDEZ-VOUS BASTIAIS

FESTIVAL HISTOIRES EN MAI

Sur les traces de Napoléon

Du 15 au 19 avril, l'association **Arte Mare** organise à Bastia le 4^{ème} Festival du livre d'histoire et de fiction historique, festival placé sous le parrainage de **François Nysen**, Présidente d'**Actes Sud**. Au programme : des expositions de costumes, d'objets et de documents d'époque napoléonienne ; des conférences sur **Jean-Baptiste Galeazzini**, le fidèle Bigugliais de **Napoléon**, sur la médecine de guerre sous l'Empire, ou encore sur les relations entre **Napoléon** et **Dumas**; des ateliers pédagogiques et interventions en milieu scolaire autour du roman historique, de l'épopée napoléonienne et autres thèmes choisis ; et des animations telles que l'installation de l'artiste lauréat du concours «Chacun son Napoléon». Le samedi après-midi, le public sera invité à rencontrer les écrivains : **Emmanuel Viau** (*Les enfances d'une princesse*), **Jérôme Ferrari** (*Les tribulations d'un jeune homme*), **Jean-Noël Schifano** (*A propos de Naples, une histoire détournée*), **Anne-Marie Garat** (*Une saga romantique à l'ombre des deux guerres*), **Lakhdar Belaïd**, (*FLN/MNA : vendetta, le cauchemar de la libération nationale*). A noter : un banquet napoléonien en costume est prévu le samedi soir à **Casale Santa Catalina**, à **Sisco** (réservation nécessaire). Le festival se clôturera le dimanche avec un brunch, à partir de 9h30, au **Café Napoléon** en compagnie des auteurs, et des animations devant la statue de **Napoléon**, place St Nicolas.



SUR SCÈNE COMPAGNIE





INITIATIVE

BRÛLER LES PLANCHES ET PAS LA FORÊT

Dans le cadre de l'opération **Isula Verde** initiée en 2004 par **Total Corse** pour aider les communes insulaires à reconstituer et protéger leurs forêts face aux incendies, les élèves du **lycée Jean Nicoli de Bastia** ont apporté leur contribution écologique en faisant découvrir à un large public, au cours d'une tournée qui, entre le 20 et le 25 mars derniers, les a conduits de **Bastia (Théâtre Saint Angelo)** à **Ajaccio (L'Aghja)** en passant par **Porto-Vecchio (Cinémathèque)**, leur pièce intitulée "**Eva ou la vraie vie**". Une pièce sur le thème du respect de la nature qu'ils ont écrite, mise en scène et jouée eux-mêmes après avoir été initiés à l'écriture et à la pratique théâtrales lors de stages organisés à **Olmi Capella** avec l'association **l'Aria** et le concours de **Robin Renucci**. Pour ce faire, ces scolaires auront également été encadrés, outre par leur professeur de théâtre, par la **Compagnie 1^{er} acte**. Projets pédagogiques et activités artistiques avaient déjà été associés à deux reprises, en collaboration avec **l'Education Nationale**, dans le cadre de l'opération **Isula Verde** : il s'agissait de poésie, avec des classes de collégiens en 2005/2006, et de chanson, avec un concours

soutenu en 2006/2007 par **I Muvrini**. Avec cette nouvelle initiative, **Total Corse** prouve que dans son investissement sur le long terme en faveur de l'environnement, il est une place de choix pour la sensibilisation des plus jeunes, via l'art et certaines de ses formes d'expression.

Stage de flamenco avec une invitée de prestige

Après l'organisation, en janvier dernier, d'une conférence de l'universitaire **Jean-Pierre Castellani** sur les liens du flamenco avec le cinéma de **Carlos Saura**, **Una Volta** et l'association **Arte Flamenco** renouvèlent leur partenariat, proposant, le 27 avril prochain, un stage d'initiation- découverte à la technique flamenca. Ce stage, comprenant 3 ateliers (enfants, adultes débutants, adultes avancés), sera animé par **Virginia Pozo**, fondatrice de la compagnie «**Ser Flamenco**», danseuse, chorégraphe, enseignante et membre du **Conseil International de Danse de l'Unesco** qui parcourt les scènes de théâtre jusqu'à l'étranger : **Suisse, Canada, Espagne, Arabie Saoudite...** Horaires et inscriptions prétables au **04 95 32 12 81**. A noter : le nombre de places est limité à 12 danseurs par atelier. Les réservations sont ouvertes depuis le 6 avril.



EN BONNES IES

Du 28 avril au 7 mai 2009, se tiendra à **Bastia** le festival **E Teatrale** dont le directeur artistique est **Jean-Pierre Lanfranchi**. Cette 6^{ème} édition comprend une vingtaine de spectacles pour tous les goûts et tous les âges (du théâtre populaire au théâtre d'auteur en passant par le théâtre visuel ou de recherche; des grands classiques aux auteurs contemporains, en passant par les auteurs insulaires), avec, à l'affiche de la programmation officielle, 12 compagnies professionnelles et 8 autres programmées aux Scènes ouvertes sur 3 sites : le **théâtre municipal de Bastia**, le **Théâtre de poche Saint Angelo** et la **salle polyvalente du quartier de Lupino**. Cette année, près d'un tiers de la programmation concerne la jeunesse. Autre nouveauté : l'organisation de rencontres professionnelles, **E Teatrale** souhaitant entamer une réflexion sur les enjeux liés aux politiques culturelles, et plus particulièrement à la décentralisation. "*L'objectif de ces rencontres, expliquent les organisateurs, est de dégager des perspectives et de trouver ensemble des solutions aux difficultés croissantes auxquelles sont exposées les compagnies.*" Rappelons les missions de **E Teatrale** : proposer une vitrine du théâtre corse ; montrer aux publics la diversité de la production artistique corse, son dynamisme, son originalité ; mettre cet outil promotionnel à la disposition des compagnies artistiques corses afin de favoriser la diffusion des spectacles (en **Corse** et sur le continent). Renseignements et location au **04 95 34 07 35 - ass.eteatrale@yahoo.fr**.

LE CINÉMA COMME MÉMOIRE

DE LA RÉSISTANCE

Dans le cadre du 8^{ème} cycle "**Résistance**" qui se déroulera du 14 au 18 avril à **Porto-Vecchio, Bastia, Ajaccio** et **Porticcio**, la **Cinémathèque de Porto-Vecchio** et l'**Association des Anciens Combattants et Amis de la Résistance A.N.A.C.R. 2A** proposent, en partenariat, une dizaine de films et pas moins d'une vingtaine de rencontres cinématographiques. Deux œuvres ont notamment été sélectionnées par **Casa di Lume** pour illustrer la thématique : **Black Book** de **Paul Verhoeven** (2006), qui sera projeté le 14 avril à 20h, et **Vivre Libre** de **Jean Renoir** (1943), qui sera projeté le vendredi 17 avril à 21h. Pour plus de renseignements, contacter le **06.15.32.52.03**.



LE TEMPS D'UN INSTANT

Par Julien Biaggi



LA CRISE A RETARDEMENT

Par l'entremise d'un sondage Ipsos-France Bleu, plus d'un Français sur deux a déclaré qu'il ne partira pas en vacances cet été. L'impact de la crise économique sur le budget que nos concitoyens se constituent chaque année pour profiter de la plage et du soleil, de séjours bucoliques dans nos belles campagnes, ou des plaisirs sains de nos montagnes, est d'ores et déjà perceptible. Pour la Corse, on peut redouter qu'il aura



des incidences dont on aurait préféré se passer, car la clientèle touristique française est bien la première à poser pied sur notre île, l'été venu. La coordination insulaire des industries hôtelières ne se fait aucune illusion, d'autant que les Français qui partent réduisent, eux, leur budget et optent en partie pour des vacances plus économiques, ce qui exclut de facto les hôtels. Ils privilégieront un hébergement gratuit chez des membres de leur famille ou réduiront la durée de leur séjour. Si en Corse la crise n'est pas aussi fortement ressentie qu'ailleurs, ce déficit en matière de revenus touristiques pourrait la faire éclater dans les prochaines semaines. Une crise à retardement en somme !

LA CONTROVERSE DE L'ECOLE

Selon une étude controversée, plus du tiers des élèves de CM2 sont d'un très bon niveau, mais 7% ont de grandes difficultés en français et en mathématiques. Ce sont les chiffres qui résultent d'une évaluation nationale initiée par le gouvernement. Les écoliers corses se situent en haut du tableau et sont les dauphins des Parisiens ! Ce serait une excellente nouvelle si certains maîtres, parents, directeurs d'école n'avaient pas refusé d'assurer la remontée des résultats, critiquant la méthodologie. Les critiques ont en effet porté sur des exercices faits en janvier sur des points qui n'avaient pas encore été abordés. Ce qui à l'évidence ôte tout son crédit à cette initiative destinée à parvenir à une même référence nationale pour tous les élèves. Dommage !



COUP DUR

Un coup dur pour les communes : les taxes professionnelles dont on ne sait encore clairement par quelle autre rentrée financière elles seront compensées, seront supprimées ! Elles constituent 10 à 50% de leur budget. Et les maires, déjà accablés par les difficultés, ont de quoi s'inquiéter. Ceux de Haute-Corse ont interpellé le préfet du département qui a assuré que l'Etat trouvera les moyens de compensation. S'agit-il de soulager le mal par un baume qu'il reste à sortir du chapeau ? Il ne s'agirait pas d'une dotation allouée à chaque commune. L'Etat devrait plutôt opter pour certains aménagements fiscaux qui se substitueraient à la manne provenant de la taxe professionnelle. Les maires restent dubitatifs, car très pragmatiques, ils savent ce qui disparaîtra des caisses communales. L'abstraction n'est pas leur fort, le concret oui...



EQUILIBRE

Le milieu de terrain de Sochaux, Stéphane Dalmat, aurait été mieux inspiré s'il avait montré son euphorie sur un terrain de football, plutôt que de s'épancher dans une bagarre de rue, même si le lieu choisi porte le nom de l'avenue la plus belle du monde, les Champs-Élysées ! Il a été interpellé et placé en garde à vue. Son état d'ébriété au moment des faits ne plaide pas pour lui. On se demande comment on peut sombrer dans de telles profondeurs alors que le sport a pour vertu l'équilibre physique mais aussi moral. Vertus dont fait preuve à chaque occasion notre coureur à pied, Mourad Amdouni, qui a terminé à la soixante-troisième place aux championnats du monde de cross-country à Amman, en Jordanie. Le sociétaire de l'AJB s'est classé premier Français et huitième Européen !



Vérité taboue

Retour sur les propos controversés de Benoît XVI lors de son dernier voyage en Afrique

«Le premier qui dit la vérité, il doit être exécuté», chantait Guy Béart. Il a toujours été dangereux de se mettre au service de la vérité. Il semble qu'elle soit devenue complètement taboue. Le Pape vient d'en faire l'amère expérience. Les assassins de l'innocence, contre lesquels il lutte, ne s'y ont pas trompés. Il fait obstacle à leur sombre besogne. Aussi ont-ils arraché un membre de phrase de son contexte pour retourner la situation : c'est le Pape qui est présenté comme un assassin. Il met en cause les mérites du préservatif pour enrayer l'épidémie du sida, dans un pays où elle fait des ravages.



« On lui coupe la langue, on le dit fou à lier », fredonnait **Guy Béart** dans sa chanson, toujours d'actualité.

La petite phrase du **Pape** est jetée en pâture aux fauves. Ils y vont de leurs jugements lapidaires et sans appel : **Pape** réactionnaire, obscurantiste, liberticide. Même les catholiques s'en mêlent. En **France**, près de la moitié d'entre eux souhaiteraient sa démission.

Qu'attendons-nous du chef des catholiques ?

Que son message s'adapte à l'évolution ou à la dissolution des mœurs qui fluctuent selon les époques et les pays ?

Son rôle est autre. Tel un prophète, il doit dénoncer la culture de mort qui gangrène notre société et tenter de dresser des remparts de protection contre tous les fléaux qui nous menacent.

En l'occurrence, il répète ce qu'ont toujours dit ses prédécesseurs : la meilleure prévention contre le sida étant la continence, il énonce un truisme : ce n'est pas

avec de l'argent ou une distribution massive de préservatifs que le problème pourra être réglé, bien au contraire.

C'est devant une vérité aussi évidente qu'en **France** chacun s'emballe. Qui donc a perdu la tête ?

Si l'on suivait les conseils du **Pape**, le fléau régresserait vite. Les chiffres publiés en 2001 par l'**OMS** sont éloquentes. Les pays majoritairement catholique sont les moins infectés (de 3% à 8,9% selon les pays). Pour les autres (animistes, protestants et musulmans), cela va de 11,8% à 38,8%.

Le **Pape** n'est pas un moraliste. Il donne des conseils de père pour éviter le pire. Si ce pire arrive, toujours en bon père, il compatit et demande la gratuité des soins pour ceux qui ne peuvent y avoir accès, faute



OPINIONS

Notre journal est ouvert à la libre expression dans la mesure où le respect de l'autre en demeure la limite tangible ! Amis lecteurs, exprimez-vous dans nos colonnes, à visage découvert bien entendu, toujours !

d'argent. Tous les parents pourraient s'inspirer de son exemple. Mais en fait, nous sommes prisonniers des forces de mort qui nous enveloppent et nous anesthésient.

Quel idéal proposons-nous à nos enfants ? Ils n'ont pas plutôt levé sur nous leur beau et merveilleux regard que nous détournons la tête, gênés par leur innocence. Ayant la prétention d'être réalistes, nous leur fixons comme objectif la sexualité sans risque. Ils ne savent pas encore lire mais ils ont déjà vu à la télé toutes sortes d'images aguicheuses, la plus banale des réclames les pousse à la consommation.

Un tsunami déferle sur eux, les empêche de voir un rayon de lumière. Nous devrions crier : «*Au secours, protégez nos enfants ! Laissez-les grandir, vivre un bel amour où la*

fidélité s'imposera d'elle-même et ne sera pas un objectif ! ». **Benoît XVI** a entendu cet appel que nous n'osons formuler. Il nous a laissé entrevoir autre chose. Nos yeux, habitués à l'obscurité, sont blessés par ce rayon de lumière.

Aux assassins de l'innocence et à nous, qui en sommes complices, il n'a pas osé rappeler cette terrible sentence du **Christ** : «*Si quelqu'un doit scandaliser un de ces petits, il serait préférable pour lui de se voir suspendre autour du cou une de ces meules que tournent les ânes et d'être englouti en pleine mer !* » (Mat 18-6).

Nous sommes si malades que ces paroles dures, nous ne pouvons plus les entendre. Nous souhaiterions que le message évangélique s'adapte à nos mœurs. Nous rendons le **Pape** responsable de nos maux qu'il souhaiterait réduire ou mieux encore déraciner. Il devient le bouc émissaire idéal.

NOTRE POÈTE DE CHANTER

« Un jeune homme aux cheveux longs
grimpait le Golgotha.
La foule sans tête
Était à la fête.

Pilate a raison de ne pas tirer dans le tas:
C'est plus juste en somme
D'abattre un seul homme.
Ce jeune homme a dit la vérité,
Il doit être exécuté. »

En **France**, c'est un vieil homme, le regard tendu vers la lumière que nous lynchons pour le faire taire.

Pendant ce temps, en **Afrique**, un million de personnes se pressent pour l'écouter dans une joyeuse exubérance.



Poursuivant nos pérégrinations nous avons fait une halte à l'ASPTT Bastia, un club convivial et chaleureux, que dirige avec beaucoup de plaisir et de volonté le président José Simoni.

A.S.P.T.T. BASTIA

Un club convivial



Situé sur la plaine de Biguglia, non loin du complexe sportif «Paul Tamburini», ce club très sympathique continue, malgré de petits moyens, à tenir tête aux plus huppés. Il est vrai que **José Simoni**, grand passionné de ce sport, membre du comité directeur de la **Ligue Corse**, soutenu par son épouse **Marie**, dont le labeur est considérable, peut s'appuyer sur **Jean-Noël Hatt**, moniteur breveté d'état qui n'a pas son pareil pour motiver l'ensemble des licenciés et surtout les jeunes de l'école de tennis qui l'apprécient beaucoup. Ses méthodes de travail, son approche, sa gentillesse, sa disponibilité et sa patience constante font l'unanimité au sein de l'ASPTT. Il est aussi doté d'un état d'esprit hors du commun qui permet à chacun d'être serein et motivé sur les courts. C'est remarquable.

EFFECTIFS DU CLUB

L'ASPTT Bastia peut s'enorgueillir, malgré de faibles moyens, de la stabilité de ses effectifs, voire même de leur légère augmentation. Ceux-ci se composent de 80 adultes et 82 jeunes qui apprécient énormément ce club familial où ils se sentent à l'aise et poursuivent leur progression sans pression.

On y retrouve 35 jeunes filles, 54 garçons, mais également 21 dames et 51 messieurs. C'est de bon augure pour cette équipe dévouée, motivée et volontaire qui n'hésite pas non plus à faire des sacrifices pour rester sur la bonne voie.

Soulignons aussi que l'ASPTT Bastia possède une équipe **Dames** qui évolue en **2^{ème} division**, une autre **Messieurs** qui est en **1^{ère} division** et une formation **Vétérans 35+** qui s'est classée troisième au **championnat de Corse**.

CHAMPIONNATS DE CORSE

Alors que les **championnats de Corse** avancent à grands pas, les licenciés concernés travaillent en communion avec leur moniteur **Jean-Noël Hatt** afin d'être prêts pour cette fête annuelle.

Les qualifiés de cette belle compétition seront :

Jean-Noël Hatt (2^{ème} série et 35+),

Josée Olivieri (55+ balle d'Or),

Véronique Vernerey, Maeva Pasqualini, Jean-Baptiste Guizot.

Les deux 15-16 ans, **Olivier Artigolle** et **Cynthia Logli**.

On soulignera aussi au passage les brillantes performances de **Jean-Noël Hatt** qui vient de s'adjuger trois tournois consécutifs dont l'**Open TC** en 35+, celui du **TC Miamo** en 2^{ème} série et 35+, l'**Alta Rocca** en 2^{ème} série.

Il sera, en quelque sorte, le fer de lance de l'ASPTT pour motiver ses protégés lors de ce championnat.



et chaleureux

RAQUETTES : (Test le 12 Avril) à FOLELLI

La compétition concernant les raquettes se déroulera le 12 Avril à Folelli L'ASPTT alignera pour la raquette de Cristal Pierre-Marie Carlotti, un très jeune espoir qui promet beaucoup et qui semble annoncer de beaux lendemains. Il est en tout cas prometteur.

Il y aura aussi 7 prétendants à la raquette d'Argent et 7 autres à la raquette de Bronze.

ECOLE DE TENNIS

Mercredi de 14 heures à 18 heures et samedi de 14 heures à 17 heures (enfants).

Educateurs : Jean-Noël Hatt (moniteur supervisant les éducateurs), à savoir : Jean-Pierre Ottaviani, Alan Bertolotto, Jean-Claude Fonti, Josée Olivieri, Pascal Simoni, José Simoni.

Abonnements Enfants :

140 € par an, plus une heure par semaine, licence comprise, ou 180 € par an, plus deux heures par semaine, licence comprise.

Entraînements Adultes :

Lundi de 18 heures à 20 heures.

Mardi de 18 heures à 20 heures

Jeudi de 14 heures à 15 heures et de 18 heures à 20 heures.

Cotisation annuelle : 200 € par an, plus une heure par semaine et par groupe avec le moniteur.

TOURNOI ANNUEL DE L'ASPTT BASTIA

L'ASPTT Bastia va organiser son tournoi annuel qui débutera le samedi 9 Mai pour se clôturer le dimanche 24 Mai.

Il sera qualificatif pour les championnats de Corse.

Il concernera les seniors, les 35, 45, 55 + Dames et Messieurs, les jeunes 7/8 ans, 9/10 ans, 11/12 ans et 13/14 ans. Il sera doté de 630 Euros et de 560 Euros en lots.

Engagements

Seniors : 1^{er} engagement 19 €. – 2^{ème} 15 €.

Jeunes : 1^{er} engagement 15 €. – 2^{ème} 12 €.

Doubles : Messieurs et Mixtes - 20 €.

Juge : Albert Ghione, membre de la ligue Corse.

Juges arbitres adjoints : Jean-Noël Hatt et José Simoni.

Clôture des engagements : le Samedi 2 Mai 2009.

Impératif : pour toute inscription prière de présenter la licence car le tournoi sera sur A.E.I.

Téléphone : 04.95.33.72.00

Portable : 06.82.03.82.26

a Settimana

16^{ème} semaine de l'année

du 10 au 16 avril 2009

Les fêtes : le 10, Vendredi Saint - le 11, Stanislas - le 12, Pâques, Jules - le 13, Lundi de Pâques, Ida - le 14, Maxime - le 15, Paterne - le 16, Benoît-Joseph

16^{esima} settimana di l'annu

da u 10 marzu a u 16 aprile 2009

E feste : u 10, Venneri Santu - u 11, Stanislaus - u 12, Pasqua - u 13, Luni di Pasqua - u 14, Massimu, Liduina - u 15, Lucchesiu - u 16, Lambertu, Benedettu Labre

L'info insolite

L'eau

Outre le grave problème qui est celui du manque d'eau potable dans de nombreux pays défavorisés, en Europe, c'est la qualité de l'eau qui est en cause. En effet, 68% des Européens considèrent que la qualité de l'eau de leur pays les préoccupe. Une étude menée par Eurobaromètre auprès de 25.500 personnes dans les 27 états membres révèle que ce sont les Grecs les plus inquiets (90%). Pour la majorité des Européens, ce qui menace directement les ressources en eau, ce sont les changements climatiques et la pollution chimique.

Pédagogie texane

Au Texas, des combats d'élèves pour régler leurs disputes étaient organisés par un professeur de lycée. Les jeunes, enfermés dans une cage d'acier, devaient se battre à mains nues. Lorsque cette méthode fut découverte par la direction du lycée, celle-ci l'a tolérée jusqu'à ce que cette façon de procéder parvienne à la connaissance d'un plus haut niveau de la hiérarchie scolaire. Cette dernière a aussitôt interdit toutes formes de combats !

Toujours ce tabac

Si la consommation de tabac a sensiblement diminué chez les adultes, le nombre de fumeurs de 10 à 17 ans a encore augmenté de 4% entre 2005 et 2008, pour atteindre 16%. Des chiffres communiqués par le Crioc (Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs). Ces jeunes fument 7,5 cigarettes en moyenne par jour. Et si, en 2005, on fumait sa première cigarette à 13 ans, aujourd'hui à cet âge, les jeunes

sont 20% à fumer. Cette étude précise encore qu'en moyenne, un jeune sur trois de cette catégorie a déjà expérimenté la cigarette.

Et la drogue...

Un rapport du Conseil de l'Europe révèle que 58% des Français âgés de 17-18 ans auraient goûté au moins une fois à une drogue illicite. Les amateurs de cette tranche d'âge préfèrent le haschich et la marijuana. Et toujours dans cette catégorie d'âge, en matière d'alcool, 91% des jeunes admettent avoir bu immodérément au moins une fois.

L'ACTU DANS LE RETRO

- **Le 11 avril 2004 aux USA**, on apprenait qu'un document prouvait que **George W. Bush** savait, un mois avant les événements du **11 septembre**, que les tours jumelles du **WTC** à **New York** étaient une cible potentielle pour des attentats terroristes.

- **Le 12 avril 1961**, **Youri Gagarine** (27 ans) quittait la base de **Baïkonour (URSS)** à bord d'une fusée «**Vostok**» pour le premier vol habité autour de la **Terre**. Il devenait le premier homme de l'espace.

- **Le 14 avril 1987**, **Mikhaïl Gorbatchev** demandait que soit envisagée au plus tôt la suppression totale des euromissiles.

- **Le 15 avril 2005**, les obsèques du prince **Rainier III** se déroulaient en présence de nombreuses personnalités internationales.

- **Le 16 avril 2002**, pour la première fois depuis vingt ans, l'**Italie** était paralysée par une grève générale. 13 millions de grévistes s'opposaient à la politique antisociale du gouvernement **Berlusconi**.

VAGABONDAGE

Le savez-vous ? L'homme qui a dirigé récemment à **Furiani** le match **Bastia-Metz**, fait partie de la **Ligue de Lorraine**. Mais n'ayez aucune crainte : il paraît que celui du prochain match du **Sporting** sera de la **Ligue de Corse**.
Pare vera...

La mode est à la couleur sombre : **Obama**, Président des **USA**; **Noah**, personnalité préférée des Français; et **Beauger**, nouveau champion du monde de vitesse sur piste.
"Noir c'est noir", chantait **Johnny...**

Savez-vous que le **baron Hausmann**, à qui l'on doit le renouvellement des **Rues** dans **Paris** et notamment le fameux boulevard qui porte son nom, fut **Député de la Corse** ? Entièrement inféodé à **Napoléon III**, il eut en quelque sorte un cadeau parlementaire. De 1877 à 1881, il fut le **Député bonapartiste**.

Vous souvenez-vous des cigarettes **Bastos** ? Eh bien, aujourd'hui à **Lille**, il y a un footballeur brésilien du nom de **Bastos**. Inutile de dire qu'il fait feu à volonté (déjà 12 buts) et qu'il s'enflamme très vite pour le plus grand malheur des gardiens.

Bien sûr que les salaires mirobolants des footballeurs font rêver... "Comment veux-tu, m'a dit un enseignant, demander à un gamin surdoué d'étudier en classe alors qu'il ne rêve que de foot et de «pépètes dorées»"? Et ceux qui sont nés trop tôt ne peuvent que lui donner raison...

"Ancu u primu abriale a persue so vertu... piu pesci di carta inde u spinu mancuna cugliunella... no piu nunda. Cume u tempu passa !"

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle
① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

▶▶▶▶ CD ROCK JAZZ BLUES POP...

L'actualité de la semaine met à nouveau les femmes au premier plan. Marianne Faithfull s'est fendue d'un album d'une extrême beauté, qui nous renvoie à sa période de renaissance des années 70. Debbie Davies nous démontre, manche en main, que le blues est aussi une affaire de femmes. Enfin, nous revenons sur un album mythique, sorti il y a 40 ans, à une époque où la violence trouvait sa cause dans l'injustice raciale et le désir d'émancipation d'une jeunesse pas encore dorée : avec *Kick Out the Jams*, MC 5 ouvrait une brèche où allaient s'engouffrer le hard rock et plus tard le mouvement punk !

Marianne Faithfull Easy Come Easy Go

Il y a trois semaines, nous revenions sur elle avec son très bel album *Broken English*. Fin 2008, la belle Marianne sortait un album d'une nouvelle renaissance. Après avoir vaincu un cancer, l'ancienne égérie des Stones repart au contact du public, avec une fois encore un disque étincelant. *Ten songs for music lovers*, tel est le sous-titre de sa nouvelle production. *Easy Come Easy Go* comprend un large éventail de chansons qui part du jazz et va au rock en passant par la country et la soul music. «*Children of Stone*» est le premier grand moment du CD. Cette reprise d'un titre des Ephers, groupe de la scène indépendante-folk de Philadelphie, est un pur régal. La voix caractéristique de la chanteuse dépose ses mots sur la trame tissée par les cordes de Marc Ribot (g) et d'un quatuor à cordes. Rufus Wainwright (voc) l'accompagne pour intensifier l'aspect dramatique de la composition. «*Ooh Baby, Baby*», de Smokey Robinson, est l'autre instant de magie de cette galette. Tout débute langoureusement, avec la présence du piano de Steve Weisberg et la guitare quelque peu déjantée de Ribot. C'est Antony (voc) qui le premier introduit le sujet avant de céder la place à la voix mielleuse de Faithfull. Les effets développés par la guitare donnent une couleur mystérieuse au propos. Puis, lorsque le tempo est doublé, l'énergie urbaine de Ribot prend possession de la sphère acoustique et le tendre ballade se trouve être un conte contemporain dans une métropole américaine. Après ce moment de tension, le calme revient (on peut lui donner une autre signification) et la langueur du texte retrouve toute son actualité. L'album se clôt par «*Sing Me back home*», de Merle Haggard avec à la guitare... Keith Richards des Rolling Stones. Un clin d'œil à «*Wild Horses*» chanson écrite pour les Stones par... Marianne Faithfull.



Debbie Davies Blues Blast



Debbie Davies est une femme qui sait ce qu'elle veut et ça n'est pas par hasard si elle est encore là, sur la scène blues, à nous présenter son neuvième album. Cette musicienne qui a grandi en Californie dans les années soixante a très vite été prise par le démon de la guitare électrique. Ses références ont pour nom Eric Clapton et John Mayall des Bluesbreakers. C'est aux côtés de la femme de ce dernier, Maggie Mayall, qu'elle va faire ses premiers pas sur la scène blues avant d'être repérée par Albert Collins. Elle passe plusieurs

années avec les Icebreakers, l'occasion pour elle de côtoyer la crème du blues. En 1993, elle enregistre son premier album (*Picture This*). Pour son nouvel opus, elle est accompagnée par du beau monde : Charlie Musselwhite (voc, hca), Tab Benoit (g) et Coco Montoya. Avec eux, elle remet au goût du jour le jeu étincelant et bien ciselé d'Albert Collins, notamment sur «*Sittin' and Cryin'*» avec un harmoniciste déchaîné. Dans la foulée, Musselwhite nous offre sa voix chaleureuse à souhait bien soutenue par le jeu rythmique de la guitare de son hôte du moment sur «*Movin' and Groovin'*». Outre à Collins, Debbie Davies rend hommage, d'excellente façon, à deux autres grandes figures du blues : John Lee Hooker avec «*Crawling King Snake*» et Howlin' Wolf avec «*Howlin' for my Darlin'*». Rien que ces deux morceaux justifient l'acquisition du CD. À un tel niveau, le confirmé Bruce Katz (org) s'en sort bien, même s'il a peu d'espace pour se mettre en avant. Enfin, «*Sonoma Sunset*» clôt tendrement le set sur ce blues lent écrit par Davies, en compagnie de Coco Montoya, Rod Carey (b) et Per Hanson (dm), les fidèles lieutenants de la musicienne. Un album qui confirme qu'avec un tel vécu, le blues de Debbie Davies est bien vivant.

MC 5 Kick Out the Jam

Les cinq de Motor City Detroit se font connaître comme une figure de proue du parti révolutionnaire White Panther. Le groupe joue un rock agressif sans concession, qui puise ses racines dans la musique noire. Le blues de John Lee Hooker, mais aussi le jazz de John Coltrane ou de Sun



Ra. Cet album, enregistré live en octobre 68 dans la cité de l'automobile, porte la marque de son époque : cris révolutionnaires, énergie portée à son paroxysme. «*Kick Out the Jam*», écrit par Michael Davis, le bassiste du groupe, devient un classique du rock. Ce morceau a été repris par BÖC, Jeff Buckley, Rage Against the Machine. Les batailles entre Wayne Kramer et Fred «Sonic» Smith sont la marque de fabrique du son du combo («*I Want You Right Now*»). Les références au blues («*Motor City Is Burning*») et au rock des premiers temps son tenaces et vivaces dans «*Thunder Express*». En avance sur son temps, la bande à Kramer ne parvient pas à asseoir son succès en public avec ses 33 tours. En 1970, MC 5 enregistre *Back in the USA*, considéré comme un des plus grands albums de tous les temps. Mais le public ne suit pas et à nouveau le groupe de Detroit n'obtient pas le succès mérité. En 1972, le groupe se désintègre : Michael Davis et Dennis Thompson (dm) partent les premiers. En 1977, Fred Smith épouse une certaine Patti Smith. Le chanteur Rob Tyner se met à la photo et écrit. Pour de nombreux musiciens de rock MC 5 constitue le véritable initiateur du hard rock, que le mouvement punk utilisera lui aussi à bon escient.

TRAIL DES FALAISES

Une course unique dans un cadre sauvage et préservé

à Bonifacio

26 avril
2009

12 km
680 m+



Départ Gare Maritime
10 h 00

Renseignements :
04.95.73.05.91

Photo Laurent SARTONI

 **Géant**
Casino
Porto-Vecchio

Arts Pub !
08.2000.08.05

 **INTERSPORT**
LE SPORT COMMENCE ICI

Office municipal du tourisme



Mairie de Bonifacio

Les Commerçants
de la Ville
de Bonifacio





PEUGEOT
S.A. PIETRI
PORTO-VECCHIO



BONIFACIO COURSE NATURE



www.traildesfalaises.com